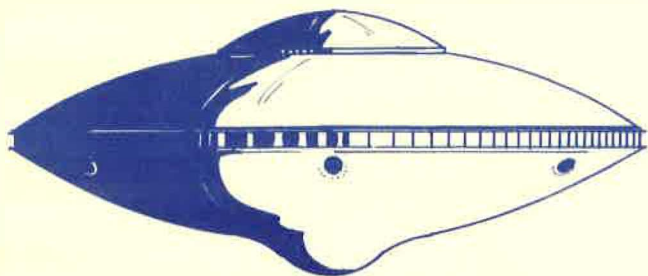


UFO • QUEBEC

\$1.25

INFORMATIONS
RECHERCHES



16

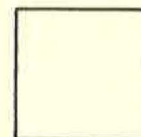


ABONNEMENTS 361 LE CORBUSIER BELOEIL J3G 3N8

SOMMAIRE



EDITORIAL	NORBERT SPEHNER	PAGE 3
ENQUETES AU QUEBEC		4
RENCONTRE RAPPROCHEE DU PREMIER TYPE		
PRES DE VARENNES	WIDO HOVILLE, PH. BLAQUIERE...	4
RENCONTRE RAPPROCHEE DU DEUXIEME TYPE		
PRES DU RESERVOIR BASKATONG	WIDO HOVILLE, DON DONDERI ...	8
CATALOGUE U.F.O. QUEBEC		11
EN BREF		23
STATISTIQUES PARTIELLES POUR L'ANNEE 1974....	MARC LEDUC	24
DESSIN DE LA COUVERTURE : JACQUES DUPONT		



UNE CROIX DANS LE CARRE INDIQUE QUE VOTRE ABONNEMENT EST TERMINE.

UFO QUEBEC BP 53 DOLLARD DES ORMEAUX CANADA P.Q.

LA CORPORATION

H9G 2H5

U.F.O.-QUEBEC



La corporation UFO-QUEBEC est une association à but non lucratif, dirigée par les membres fondateurs qui sont aidés par des collaborateurs. L'organisation fait une étude du phénomène des objets volants non identifiés et les résultats de ces recherches sont publiés dans la revue trimestrielle UFO-QUEBEC.

DIRECTION GENERALE ET ADMINISTRATION

DIRECTEUR : Marc Leduc, coordinateur des secteurs, chargé des relations publiques au Québec, et administrateur.

PRESIDENT : Wido Hoville, superviseur des finances et chargé des relations internationales.

VICE-PRESIDENT : Philippe Blaquièrre, chargé des relations avec les collaborateurs

SECRETAIRE : Norbert Spehner, responsables des publications.

SECTEURS D'ACTIVITES DE LA CORPORATION

REDACTION DE UFO-QUEBEC : Rédacteur en chef : Norbert Spehner
Comité de rédaction : Claude McDuff, Wido Hoville, Philippe Blaquièrre et Marc Leduc.

ABONNEMENTS : Paul Blaquièrre

COURRIER : Wido Hoville (répartition)

ARCHIVISTE : Jean-Louis Blaquièrre

RENSEIGNEMENTS GENERAUX : Claude Mc Duff

TRADUCTION : Georges Ethier

COMPTABILITE : Pierre Smith

RESEAU : Philippe Blaquièrre

ENQUETES : Wido Hoville, Marc Leduc, Jeff Holt, Don Donderi, Philippe Blaquièrre.

CONSEILLERS SCIENTIFIQUES : Marcel Constantin, Don Donderi

PHOTOGRAPHES : Guy Tardif, Norbert Spehner.

ABONNEZ-VOUS



16

UFO-QUEBEC EST UN MAGAZINE TRIMESTRIEL D'INFORMATION ET DE RECHERCHES SUR LES OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIES.

REDACTEUR EN CHEF:
NORBERT SPEHNER

COMITE DE REDACTION :
MARC LEDUC
CLAUDE MAC DUFF
WIDO HOVILLE
PHILIPPE BLAQUIERE

LES ARTICLES, DESSINS, PHOTOS, LETTRES ET RAPPORTS D'OBSERVATIONS DEVANT ETRE PUBLIES, DOIVENT ETRE ENVOYES A L'ADRESSE SUIVANTE :

UFO-QUEBEC B.P.53
DOLLARD DES ORMEAUX P.Q.
CANADA H9G 2H5

Dépôt légal à la Bibliothèque Nationale du Québec à Montréal.
Dépôt légal à la Bibliothèque Nationale du Canada à Ottawa.

TARIF DES ABONNEMENTS :

Abonnement régulier : \$5
4 numéros (1 an)

Abonnement de soutien : \$10
4 numéros (1 an)

Europe : ajouter \$1 (bateau)
ajouter \$2 (avion)

Les chèques et mandats doivent être libellés à l'ordre de UFO-QUEBEC. Europe: mandats internationaux.

Faites parvenir les abonnements à l'adresse suivante :

UFO-QUEBEC ABONNEMENTS
361 LE CORBUSIER
BELOEIL P.Q. J3G 3N8

N'oubliez pas de mentionner à partir de quel numéro votre abonnement doit commencer. Sauf avis contraire, l'abonnement commence avec le numéro courant.

UFO-QUEBEC EST DISPONIBLE GRATUITEMENT EN ECHANGE D'AUTRES PUBLICATIONS DU MEME GENRE.

PUBLICITE : 653 77 67

Les collaborateurs sont responsables de leurs écrits qui ne reflètent pas nécessairement les opinions de la rédaction ou de la corporation.

© 1978 UFO-QUEBEC

EDITORIAL

ISSN 0317-9311 QUATRIEME TRIMESTRE

DECEMBRE 1978

Ce numéro 16 clotûre quatre années d'activités et de publication. S'il vous arrive avec quelques jours de retard c'est en grande partie à cause du fait que l'imprimerie a fermé ses portes durant la période des fêtes de fin d'année. Nous espérons corriger la situation avec le numéro 17 qui devrait vous parvenir dans les délais appropriés.

Au sommaire de ce numéro vous trouverez surtout deux cas longuement et méthodiquement développés par Wido Hoville. Nous avons privilégié cette formule plutôt que de vous présenter, comme d'habitude une plus grande variété de sujets. A vous de nous dire ce que vous pensez de cette formule. Les deux cas analysés ont tous les deux une grande importance: des photos remarquables dans le cas Lavoie, de nouvelles perspectives dans le cas de l'observation de Varennes. Un nombre considérable d'efforts, d'heures de travail ont été investis par Wido Hoville, Philippe Blaquiére et Don Dondéri dans les enquêtes et c'est le résultat de ce travail acharné et souvent ingrat que vous pourrez lire dans ce numéro.

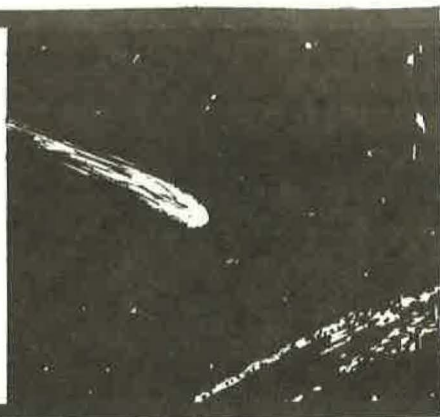
Si on peut se fier aux journaux (et ce n'est pas toujours le cas) il semble que nous soyons une fois de plus dans une vague d'observations : UN OVNI BRILLE DANS LE CIEL DE WINNIPEG ... UN AGENT DE LA GRC A OBSERVE UN OVNI PENDANT UNE HEURE ... UN OVNI LE SUIT PENDANT DIX MINUTES ... UN PILOTE D'AVION DISPARU APRES AVOIR ETE PRIS EN CHASSE PAR UN OVNI ... UN OVNI SE DONNE EN SPECTACLE ... UN OVNI FILME EN NOUVELLE-ZELANDE ... ETC... Les gros titres, en tout cas, sont éloquentes. Les rapports affluent de par le monde entier. Il est encore trop tôt pour faire un bilan mais déjà certains symptômes de cette vague me paraissent particulièrement intéressants : son caractère mondial, et surtout son aspect spectaculaire. Les OVNI se conduisent comme s'ils voulaient être vus, et bien vus par le plus grand nombre de témoins possible ! 1979 et des recoupements et analyses subséquents nous montrera l'importance réelle de cette vague.

D'une des observations ci-haut mentionnées je retiens deux choses. Il s'agit de l'OVNI filmé en NOUVELLE-ZELANDE. Dans la dépêche de l'agence ASSOCIATED PRESS on mentionne deux choses intéressantes : pour la première fois un OVNI aurait été photographié (sic)... Si les journalistes traitent l'ensemble de l'information comme ils traitent celle relative aux OVNI nous sommes bien servis. La première fois ? Non mais, de qui ils se moquent ? Voyez le cas Lavoie, entre autres... La dépêche mentionne aussi une déclaration de l'astronome anglais Sir Bernard Lovell selon qui " les ovnis photographiés au-dessus de la Nouvelle-Zélande étaient probablement des météorites qui ne se sont pas consumés en entrant dans l'atmosphère ". L'évidence même ! Morale : l'astronome réputé est le roi des imbéciles et il est mûr pour la retraite. Sa déclaration est malhonnête et ne tient pas compte des faits. Mais ce n'est pas nouveau n'est-ce pas ? Cela ne fait qu'une nullité d'expert de plus.

Parmi les projets importants de 1979 nous avons pensé à organiser un colloque qui permettrait une rencontre entre les collaborateurs agréés et les membres d'UFO-QUEBEC. Dans le but d'organiser cette rencontre, nous demandons à nos collaborateurs attirés de faire connaître leurs suggestions : types d'activités ou de rencontres souhaitées, suggestions diverses quant au contenu des discussions etc. Nous avons besoin de votre aide. Alors écrivez-nous, manifestez-vous de manière à ce que nous puissions commencer l'organisation eu plus vite. D'ici là je souhaite à tous nos lecteurs et correspondants une bonne et heureuse année 1979.

Norbert Spehner

77777777 44 QUEBEC



77777777
 44

Wido Hoville

Philippe Blaquièrre

OBSERVATION DE TYPE CE I A VARENNES

Fiche technique du cas

Date de l'observation : 31 août 1978

Heure de l'observation: entre 5 H 15 et 5 H 40

Nombre de témoins : 3 (tous désirent garder l'anonymat)

Lieu : McMasterville / Beloeil : Témoin 1
 Varennes : Témoin 2
 Route 3 avant Varennes : Témoin 3

Nombre d'UFO's : 2 disques

Conditions atmosphériques : nuageux avec éclaircies;
 température moyenne : 16,4° C.;
 humidité : 60 %
 direction du vent : NNE,
 6,9 km/h

Caractéristiques géographiques et autres : montagne de
 Beloeil;
 Faille Bas de
 Ste-Rose;
 traversée du fleuve, ligne de
 HT à 735 et 330 KV de
 l'Hydro-Québec

L'ÉVÉNEMENT

Le témoin numéro 1 était en train de prendre son petit déjeuner à sa maison de McMasterville à 5 H 15 du matin, pour ensuite se rendre à son travail à Varennes, sur la montée Sainte-Julie. En déjeunant, il s'aperçoit tout à coup que les lumières dans sa maison s'éteignent et se rallument plusieurs fois de suite. Au même instant, il entend un bruit étrange, fait de pulsations, comme de l'air comprimé, qui s'échappe d'une soupape.

Il eut l'instinct de courir vers la fenêtre qui regardre en direction nord, c'est-à-dire vers la montagne de Saint-Hilaire. Là, il aperçut, entre les deux buttes de la montagne, deux " soucoupes volantes ".

Les deux disques étaient clairement visibles, leur forme était celle de deux assiettes posées l'une sur l'autre. Un disque devait avoir environ 50 pieds (17 mètres) de diamètre, le deuxième était un tiers plus petit. Tous deux volaient à basse altitude au-dessus de la montagne, en basculant de gauche à droite en direction nord, vers la ville de Saint-Amable.

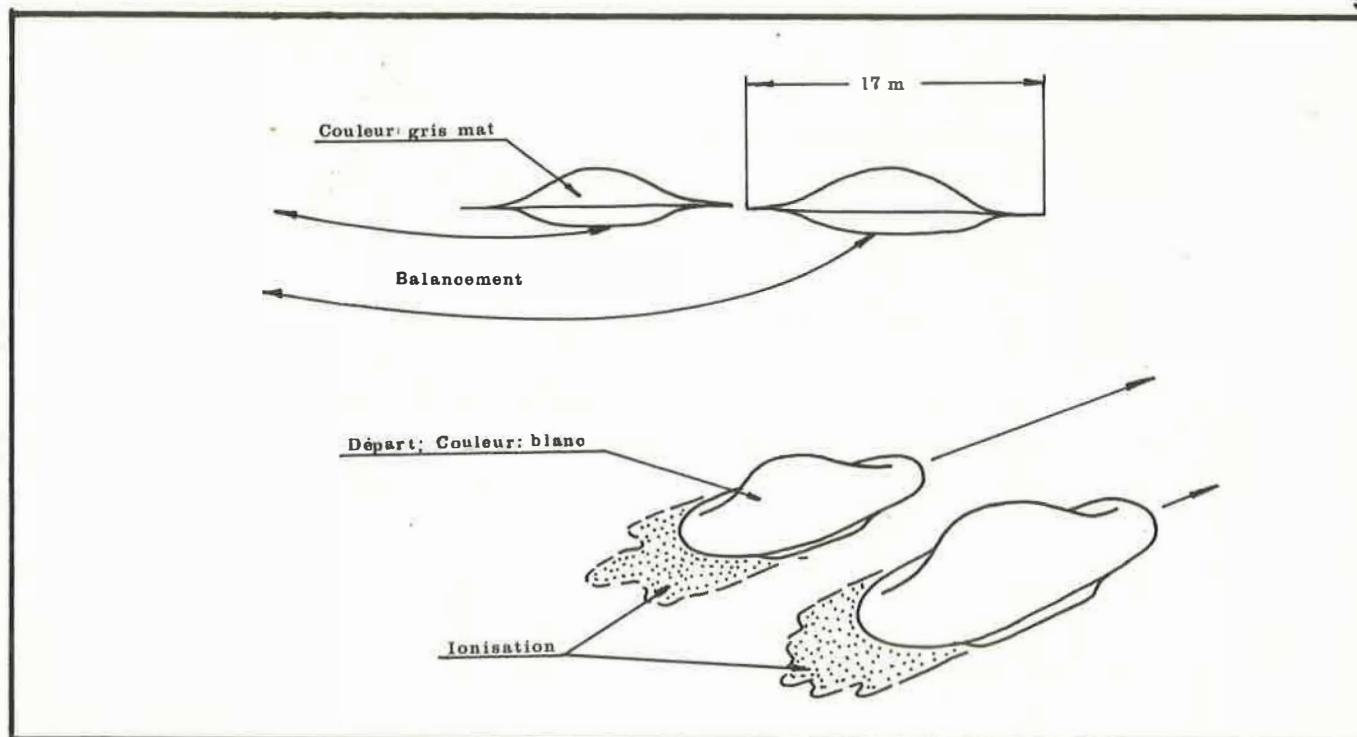
Le témoin numéro 2, habitant les abords de la ville de Varennes, du côté de Boucherville, sortait de sa maison à 5 H 20; il contournait sa voiture, comme tous les matins, sa maison n'ayant pas de garage, quand il entendit soudainement l'étrange bruit entendu auparavant par le témoin No. 1.

Il se tourne et, à sa grande surprise, il voit deux disques qui, à faible altitude, volent en basculant de gauche à droite, en direction du fleuve Saint-Laurent. Il décrit les 2 disques presque de la même façon que le témoin No. 1. Cependant, se trouvant plus près d'eux, il va même jusqu'à affirmer que les deux disques étaient de formes identiques, mis à part leur dimension différente. La surface des disques était d'un gris métallique sombre. Il n'y avait aucune luminosité entourant les deux disques. Il les perdit de vue peu après et monta dans sa voiture pour se rendre au restaurant " Chez Noël ", qui se trouve à la sortie de Varennes, en direction de Boucherville, pour y prendre son petit déjeuner. Le trajet pour s'y rendre ne lui prit que quelques minutes; il arriva à 5 H 25.

Devant le restaurant, il fit la connaissance d'un chauffeur de camion (témoin No. 3) qui semblait être complètement perplexe et qui lui dit : " Vous n'allez pas croire ce que je viens de voir... Il y a deux assiettes volantes qui ont passé devant mon camion il y a quelques minutes, peu avant d'arriver à Varennes ".

Le témoin No. 2 lui dit qu'il avait vu lui aussi ces disques, et les deux témoins ont laissé de côté le petit déjeuner pour aller voir si les deux " assiettes volantes " étaient encore visibles près du fleuve Saint-Laurent.

Pour cela, ils furent obligés de faire à pied environ 100 mètres jusqu'à ce que la vue soit libre et ne soit plus obscurcie par les dernières maisons de Varennes, sur le boulevard



Marie-Victorin. Arrivés là, ils aperçurent les deux disques près de deux lignes haute-tension de l'Hydro-Québec, qui traversent le fleuve à environ 2 km de Varennes, du côté de Boucherville.

Le témoin No. 2 suggéra tout de suite d'aller voir sur place s'il s'agissait vraiment de soucoupes volantes. Connaissant l'endroit comme sa poche, car il allait souvent à la pêche près des deux lignes, il convainquit le témoin No. 3 de l'accompagner dans sa voiture de tourisme.

Les deux montèrent dans la voiture du témoin No. 2; celui-ci conduisit l'auto vers l'ouest en direction de Boucherville, jusqu'à l'embranchement de la vieille route numéro 3, qui est aujourd'hui désaffectée. L'embranchement se trouve tout près du restaurant "La Saulaie". Là, ils se dirigèrent vers l'est, pour ensuite tourner vers la gauche sur un chemin de terre qui menait directement en direction des deux tours...

En arrivant à la barrière en fil de fer, les deux témoins constatèrent qu'il y avait un petit chemin de terre boueux sur le côté gauche de la barrière. Le témoin No. 2, conduisant la voiture et voulant emprunter ce chemin pour se rendre plus près des deux disques, a dû allumer ses phares pour voir plus clair.

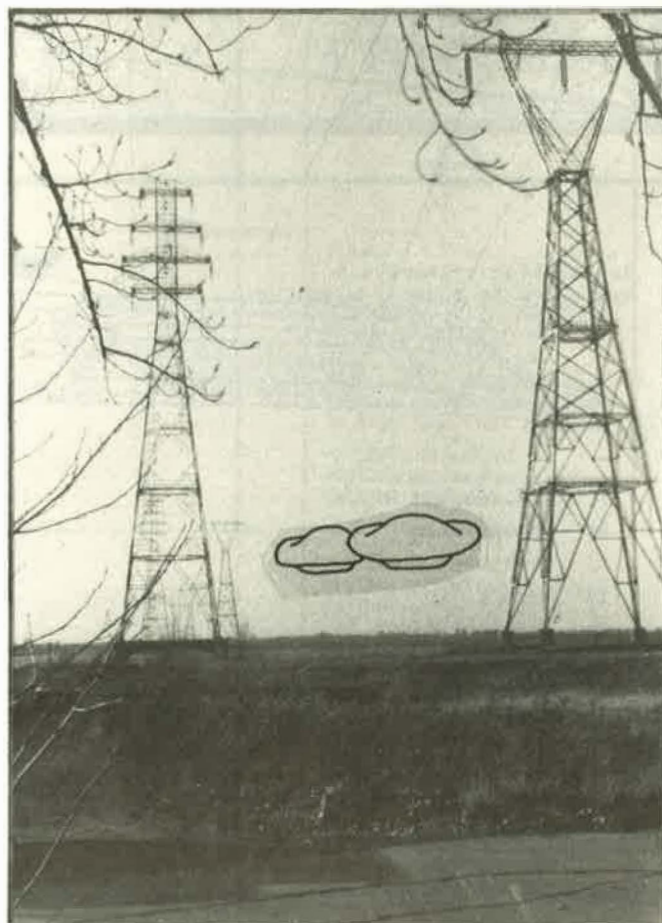
Au même instant, les deux disques, qui jusque là avaient été stationnaires, avec un balancement continu, se sont inclinés à l'horizontale, vers une position de 30 degrés. Il était à ce moment 5 H 40. A cet instant, les deux disques sont devenus lumineux et, tout en partant à une vitesse incroyable, ils ont laissé une zone d'air ionisé de toute leur largeur derrière eux. Ils disparurent en quelques secondes. Les deux disques étaient stationnés tout près de la berge à environ 30 mètres au-dessus de l'eau, directement en-dessous de la ligne de 735 KV qui traverse le fleuve à cet endroit du Saint-Laurent.

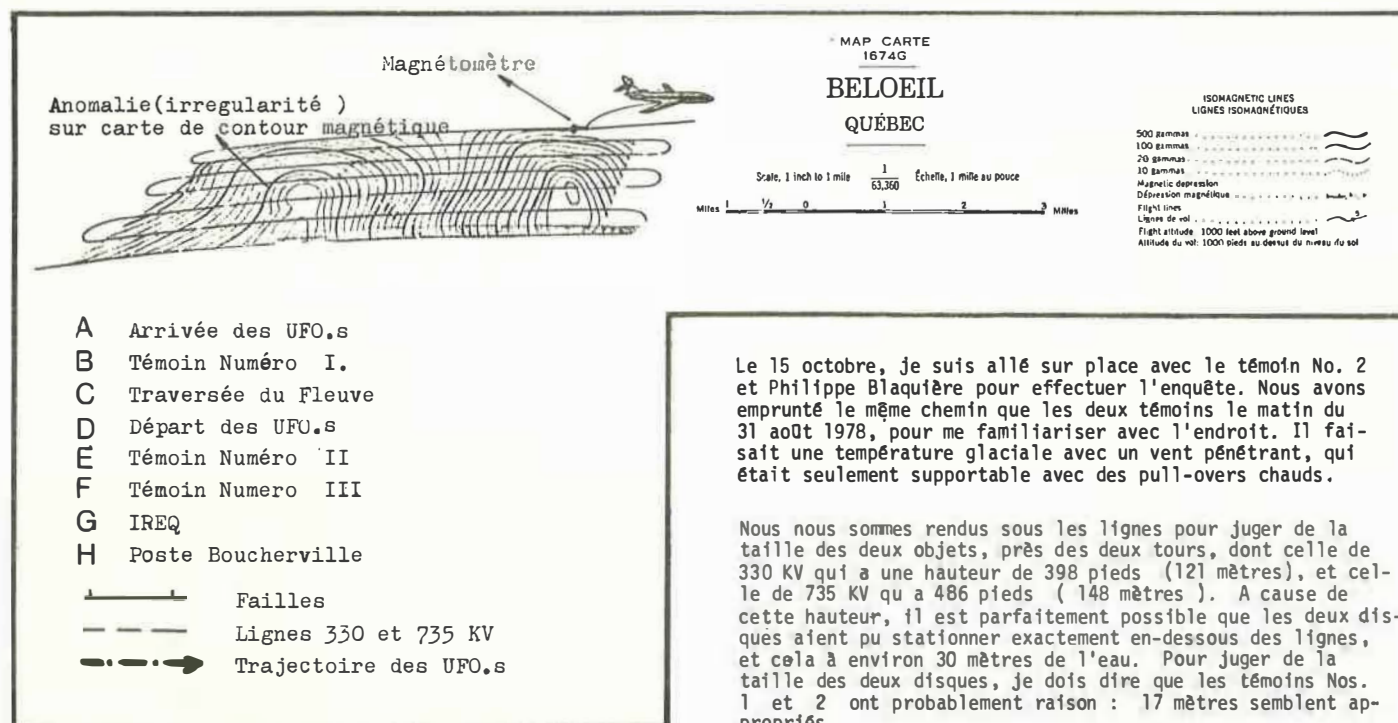
Le témoin No. 2 conduisit le témoin No. 3 au restaurant "Chez Noël" où il monta dans son camion de couleur rouge et qui appartient à la compagnie de transport Phamondon, laquelle a son siège à Tracy, près de Sorel. Il continua alors sa route.

Le témoin No. 2 alla à son travail chez "Chagnon Soudure", Montée Sainte-Julie, à Varennes. Là, il rencontra le témoin No. 1 qui, par hasard, travaille au même endroit, et qui raconta à ses collègues son observation faite ce matin-là à 5 H 15, près de McMasterville.

L'ENQUETE

Ce cas a été rapporté à Philippe Blaquière par un membre éloigné de sa famille; bien que ce cas m'était connu depuis septembre, je ne pus faire l'enquête que le 15 octobre 1978. Ceci est dû au fait que j'avais alors peu de temps de disponible.





Dès le lendemain, j'ai cherché dans mes archives pour retrouver mes cartes militaires et géologiques des environs de Beloeil et de Varennes. Sans grande surprise, j'ai constaté, après avoir examiné les cartes, que les deux UFO's ont "emprunté" des failles pour se rendre en dessous des 2 lignes à haute tension. En effet, les deux disques semblent avoir emprunté une faille mineure qui part de la montagne de Saint-Hilaire en direction de Saint-Amable. Un peu au nord de Saint-Amable, se trouve la faille qui est appelée "Faille Bas de Sainte-Rose"; sa direction est d'est en ouest. Il s'agit d'une faille majeure. Les deux disques ont été vus par le témoin No. 2 quand ceux-ci se trouvaient exactement au-dessus, en volant d'est vers l'ouest. A la sortie de Varennes, les deux UFO's ont "quitté" la faille pour rejoindre les deux lignes de haute tension (voir carte).

Cependant, il peut aussi y avoir une autre explication, car sur la carte isomagnétique 1674 G de Beloeil, on constate que les deux UFO's, au moment où le témoin les a vus, se trouvaient entre les deux "buttes" de la montagne Saint-Hilaire. Le relevé isomagnétique sur la carte 1674 G indique une intensité de champ 4 500 gammas. En direction de Saint-Amable, direction empruntée par les deux disques, on trouve une ligne avec un relevé isomagnétique de 1 900 gammas. A l'endroit où cette ligne rejoint la "Faille Bas de Sainte-Rose", une autre ligne isomagnétique prend la relève, avec une intensité de 2 000 gammas. D'ailleurs, cette ligne fait partie d'un cercle de plusieurs kilomètres de large; l'intensité isomagnétique augmente jusqu'à 2 800 gammas en son centre, qui se trouve presque à l'endroit exact des installations du Centre de Recherches de l'Hydro-Québec (IREQ).

De nombreux chercheurs de France et des Etats-Unis ont formulé des hypothèses quant au lien qu'il peut y avoir entre les trajets des UFO's et les failles. Le cas mentionné auparavant tombe bien dans cette catégorie qui semble supporter cette thèse. A ma connaissance, peu de chercheurs, cependant, ont fait un lien entre le phénomène UFO et les lignes d'intensité magnétique de la Terre. Et le cas rapporté ci-haut témoigne que la recherche en cette direction pourrait apporter des résultats positifs. De plus, il serait éventuellement extrêmement important de chercher un lien entre les deux hypothèses, car l'une ne va pas sans l'autre. Grâce aux relevés géomagnétiques, on peut relever la formation géologique du sous-sol et, par le fait même, localiser, entre autres, des failles.

Que veut dire tout cela, pour la recherche qui nous intéresse? Tout simplement, qu'il y a un lien entre les endroits qui sont "préférés" par les soucoupes volantes, et la propulsion de celles-ci. Car si l'UFO semble être plus à l'aise sur une faille isomagnétique d'intensité forte, il doit bien y avoir une relation avec la propulsion.

INTERFERENCE AVEC LIGNES DE HAUTE TENSION

Du au fait que les deux UFO's étaient stationnés pendant au moins dix minutes en dessous des lignes à haute tension, je me suis demandé s'il pouvait y avoir eu interférence avec les lignes elles-mêmes. Nombreux sont les ouvrages écrits sur les UFO's qui prétendent que les UFO's "sucent" le courant de ces lignes, ou encore que les UFO's causent des pannes d'électricité.

Bien qu'il ne soit plus nécessaire d'apporter la preuve pour la dernière constatation (celle du lien entre les pannes et les UFO's; voir le bulletin de l'AERIAL PHENOMENA RESEARCH ORGANIZATION, mars-avril 1970), je ne suis pas convaincu de la première constatation.

Nous avons communiqué avec le département des Relations Publiques de l'HYDRO QUEBEC en vue d'obtenir les enregistrements de tension des deux lignes au moment de l'observation, ceci pour vérifier s'il y avait effectivement eu interférence électromagnétique avec les deux lignes en question. L'Hydro Québec nous a laissé entendre qu'à cet effet le Département des Relations Publiques devait rendre la demande officielle, dans le but d'obtenir les renseignements du Département de la Production et du Transport. Cette demande sera utile en même temps pour toute future demande de la part d'UFO-QUEBEC. On nous a promis une réponse vers la mi-janvier. Nous publierons les résultats de nos démarches dans le prochain numéro.

Les deux disques, en suivant les failles, ont "évités" de passer près des centres nerveux du réseau de l'Hydro-Québec. Ils ont passé en dehors du rayon du poste de Boucherville, l'une des sous-stations la plus importante de la région de Montréal, et ils ont aussi "évités" le site de l'IREQ (Institut de Recherche Electrique de l'Hydro-Québec). Ils ont cependant traversé deux lignes de 735 KV, et au moins deux autres de 330 KV pour se rendre à Varennes.

Il reste néanmoins la question que l'on peut se poser: Pourquoi les deux disques ont-ils stationné sous la ligne de 735 KV juste avant de prendre leur envol? Ceci à pleine vitesse, ou à "pleine charge", car ils semblaient auparavant voler à puissance réduite, sans aucune luminosité. On pourrait même conclure qu'ils avaient des problèmes de propulsion car ils émettaient un fort bruit d'"éjection" d'air comprimé, à intervalles réguliers.

Cependant, si on cherche du côté technique, on peut comprendre la raison qui fait que les UFO's étaient à cet endroit, car très peu de pays au monde ont des lignes de transmission de 735 KV. La traversée du fleuve par cette ligne, ainsi que les tours d'ancrage, peuvent constituer un certain intérêt technique.

Quoi qu'il en soit, nous devons continuer à chercher. Au moment de transcrire ce rapport pour l'édition de la revue, nous n'avions pas encore réussi à localiser le témoin No. 3. J'ai appelé "Plamondon Transport" où j'ai reçu le nom et une ville où le conducteur du présumé camion devait habiter. Nous avons communiqué avec lui, mais il prétend que ce n'était pas lui. Il nous a promis de se renseigner auprès de ses collègues. Par la suite, on nous a dit de rappeler "Plamondon Transport" mais, ceci ayant été fait, on nous répondit qu'on n'aura pas de nouvelles...

RESEAU UFO QUEBEC



NUMEROS DE TELEPHONE UTILES
EN CAS D'OBSERVATIONS...

MARC LEDUC
Régions de Montréal et de
la Rive Sud. 653 77 67

PHILIPPE BLAQUIERE
Régions de Rougemont, St.
Hilaire, St. Hyacinthe et
de Beloeil 467 36 30

MONIQUE BENOIT
Régions de Joliette et de
Berthierville 836 21 31

WIDO HOVILLE
Régions de Montréal et des
Laurentides 626 91 25

Si vous observez un objet
volant non identifié, appe-
lez tout de suite un des
numéros ci-dessus pour re-
joindre un enquêteur.
Nous enverrons quelqu'un
sur les lieux aussi vite
que possible.

DOSSIER PHOTO



UFO-QUEBEC
BASKATONG

wido hoville
Don Donderi

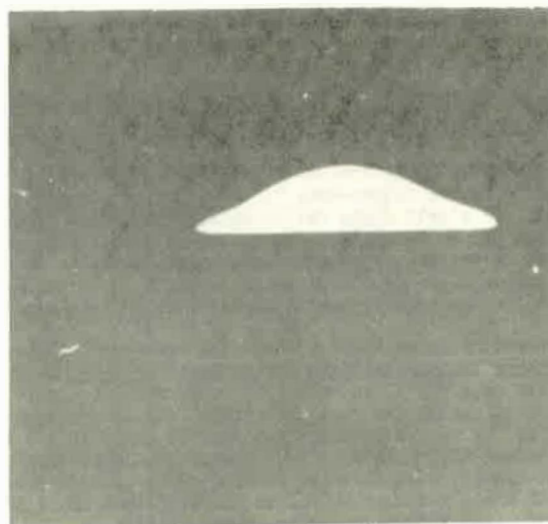


Photo No.1 partiellement
agrandie 20x

Avant-propos :

Le 13 mars 1978, le journal " MONTREAL STAR " fit part à ses lecteurs que deux hommes habitant l'Île Perrot, au Québec, avaient réussi à photographier un UFO au Réservoir Baskatong, près du Parc de la Vérendrye. L'article était signé de Nigel Gibson, journaliste du " MONTREAL STAR ".

Je fis aussitôt des recherches en vue de retrouver les deux témoins. J'appelai le " MONTREAL STAR ", mais en vain : le journaliste était occupé à faire un reportage concernant la mutinerie survenue à la prison de Saint-Jérôme, et tout autre collaboration de la part du " MONTREAL STAR " me fut refusée.

J'avais seulement les noms des deux témoins, mais pas leur adresse ni leur numéro de téléphone. La téléphoniste à la compagnie Bell Téléphone refusait aussi de communiquer le numéro de Jacques Lavoie car ce dernier possédait un numéro de téléphone confidentiel. J'étais dans de beaux draps... Que faire alors ?

Je fis la seule chose que je pouvais faire en pareille circonstance : j'ai pris ma voiture et je suis allé sur place, en faisant du porte à porte, en vue de retrouver les deux témoins. Le journal m'avait donné une vague indication de l'adresse: à Pointe-du-Moulin, à l'Île Perrot. Après de nombreuses demandes de renseignements auprès des habitants de l'endroit, j'ai alors finalement retrouvé Jacques Lavoie; si je me rappelle bien, c'était le 14 mars 1978.

Ce soir-là, vers 20 H 00, j'ai sonné à sa porte, mais je n'ai pas eu de réponse. Je suis alors allé voir le plus proche voisin afin que celui-ci lui téléphone, car j'avais remarqué que des lumières étaient allumées, dans la maison. Le voisin fit ce que je lui demandai, et j'eus finalement Jacques Lavoie devant moi. A partir de ce moment allait commencer un épisode que je ne suis pas prêt d'oublier.

Je me suis présenté à la famille Lavoie qui me reçut avec inquiétude et méfiance, pour des raisons que je vais élaborer plus loin. Jacques me fit part qu'il avait essayé de rejoindre UFO-QUEBEC pour communiquer son observation dès que les photos eurent été développées. Une personne proche des Lavoie avait rejoint Norbert Spohner mais, hélas, cette personne était tellement énervée que la règle principale avait été oubliée : cette personne ne laissa pas son numéro de téléphone et raccrocha trop vite.

Fiche technique du cas :

Date d'observation : 11 mars 1978

Heure : Entre 18 H 25 et 18 H 30

Témoins : Monsieur Jacques Lavoie et Monsieur Richard Huot, de Montréal

Lieu : Réservoir Baskatong, Baie Mercier, Province de Québec, Canada

Nombre d'UFO's : 1

Type de l'observation : CE II, avec prise de photographies

Conditions atmosphériques : Nuageux avec éclaircies
Température moyenne : $-3,2^{\circ}$ C.
Humidité : 85%
Direction du vent : NNE,
13 km/h (moyenne)

Aspects géographiques et autres : Réservoir Baskatong, barrage de retenue d'eau pour le fleuve Gatineau, Parc Vérendrye

Cela s'était passé le dimanche, 12 mars 1978. Jacques et Richard ont essayé de communiquer avec un journal de langue française de Montréal et ont finalement rejoint un journal anglais, le " MONTREAL STAR ". Ce journal dépêcha un journaliste sur l'affaire, le 12 mars 1978, et ce dernier était accompagné d'un photographe qui, d'après les dires de Jacques Lavoie, n'était pas prévu dans l'interview projetée car Nigel avait dit qu'il viendrait seul.

D'après les témoins, il n'était apparemment pas question que leurs photos paraissent dans les journaux, mais après plusieurs pourparlers, le journaliste les convainquit de poser avec les photos, pour une publication dans le MONTREAL STAR.

Le journal imprima l'article le 13 mars 1978, et la photo de Jacques Lavoie et de Richard Huot fut retransmise dans le monde en un rien de temps par le " Wire Service ". Si bien que le lendemain, et le surlendemain, au moins 18 journaux canadiens avaient l'article avec la photo publiés dans leurs colonnes; le BILD-Zeitung d'Allemagne Fédérale avait un article le 15 mars 1978, et le lendemain on parlait de Jacques Lavoie en Autriche.

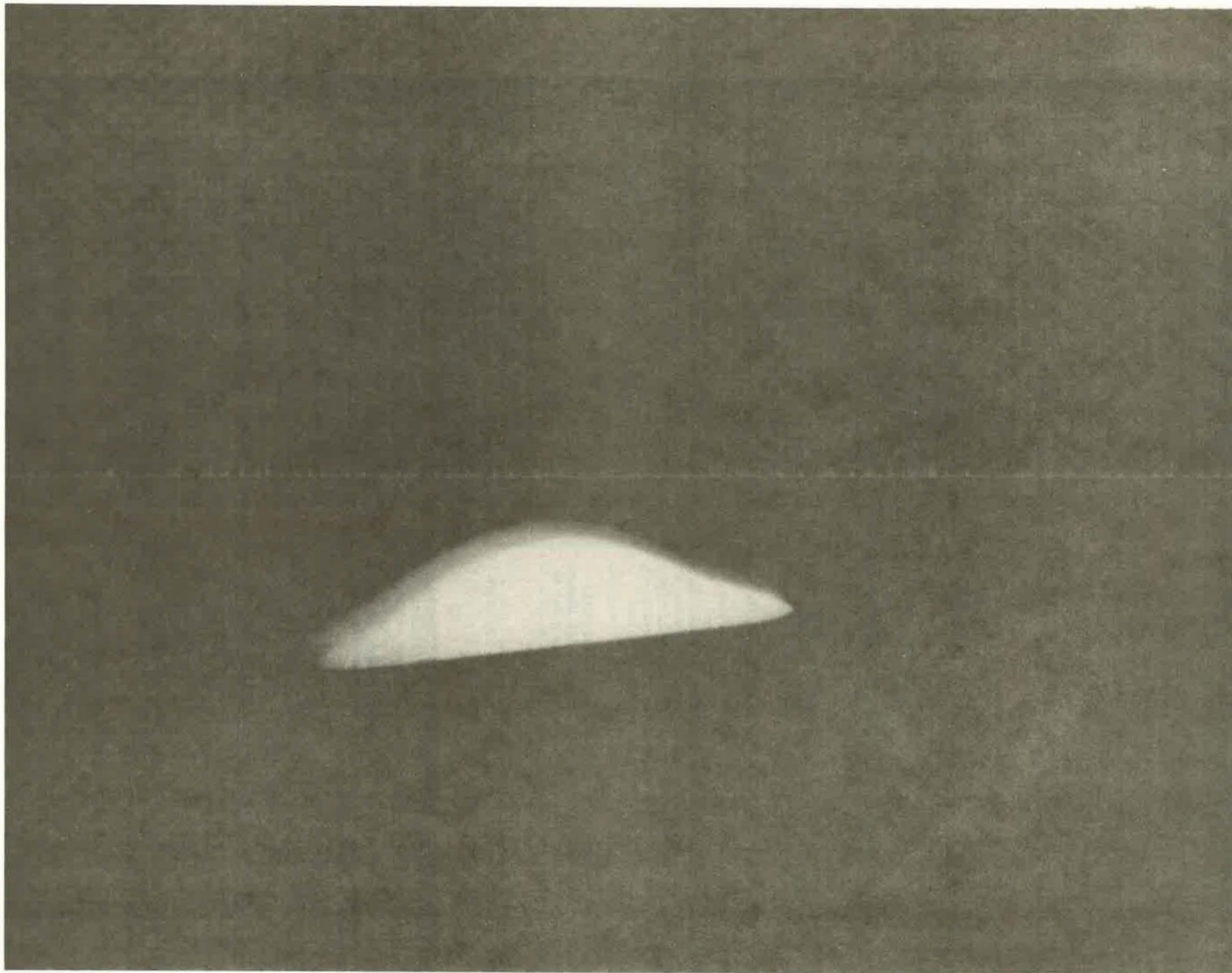


Photo No.2 partiellement agrandie 31x

Dès la parution du cas dans le MONTREAL STAR, un voisin proche de la famille Lavoie conseilla de ne plus permettre aucune publication du cas par les journaux. Pour ce faire, le voisin en question passa un contrat avec Jacques Lavoie en vue de restreindre la publicité, et de faire passer toutes les négociations, concernant le cas, par lui-même. Il fit cela dans l'intérêt de Jacques pour éviter que celui-ci ne perde le contrôle avec les médias d'information. Il lui conseilla aussi, comme c'est le cas en pareilles situations (on ne peut pas lui en vouloir pour cela) de communiquer le cas et les photos à celui qui lui offrirait le plus d'argent. Le raisonnement était valable mais ce qui avait été oublié dans tout ça, c'est qu'il était pas mal tort pour monnayer l'affaire, les journaux ayant déjà publié le cas, pas au complet, mais quand même l'essentiel, y compris 3 des 4 photos.

Mais revenons en arrière, au moment où je fis irruption chez les Lavoie, le soir du 14 mars 1978. Après mon arrivée, la sonnette d'entrée de la maison ne cessait pas de se faire entendre, les journalistes faisant littéralement la queue : ALLO POLICE, MINUIT, etc...

A un moment donné, un homme se mêla à la partie et se dit être enquêteur officiel pour le groupement dirigé par le docteur Hynek, le "Center for UFO Studies". Il voulait se faire passer pour un simple enquêteur, mais il fut vite identifié : il s'agissait d'un agent du CANADA WIDE FEATURE SERVICE, du nom de Marcel Soucy, rédacteur des photos N/B, et qui venait dans le but d'acheter les photos pour la modique somme de \$ 50,00, en vue de les louer aux journaux intéressés. Ce qui fut naturellement refusé.

Après son départ et avec l'autorisation du conseiller de Jacques, je pus examiner les photos en question et j'ai constaté que ce cas photographique était de grande valeur pour la recherche qui nous intéresse. Les 3 photos qui avaient été publiées dans le MONTREAL STAR étaient des agrandissements de la soucoupe volante photographiée. Cependant, les photos au complet montrent, en plus de l'objet, le paysage environnant avec un arrière-plan et une avant-scène. En un mot, il s'agissait d'un cas photographique de première qualité.

Dès que j'eus pris connaissance de ces faits, mon objectif premier dans cette affaire fut de sauver le cas et les photos pour la recherche scientifique sur les UFO's... chose qui ne s'avéra pas si facile à faire, sinon même impossible...



Lors de ma première visite chez Jacques, j'ai dû d'abord affronter ce mur de méfiance qui était levé principalement contre les journaux, comme mentionné auparavant, pour de bonnes raisons. Cependant, comme j'allais aussi demandé les détails du cas ainsi que ceux de la prise des photos, il était tout à fait naturel que les témoins et leur conseiller aient une attitude hostile à mon égard.

Je leur fis part de mon expérience en pareil cas, je leur conseillai de prendre un "droit d'auteur" officiel en vue de vraiment protéger les intérêts des témoins. Je les mis aussi en garde contre l'exploitation poussée des médias d'information, et sur la possibilité que certaines autorités essaient d'étouffer l'affaire, surtout parce qu'il s'agissait d'un cas photographique. Je leur expliquai comment de telles autorités, comme par exemple le "Centre National de la Recherche", à Ottawa, procède en vue de minimiser l'impact d'une telle observation. Pour cela, j'ai transmis aux témoins et à leur conseiller les feuillets habituels du C. N. R. "expliquant" ces cas : illusions d'optique, météorites, falsifications, et le reste...

Hélas, mes démarches furent interprétées, tout au moins au début, comme des intimidations de ma part. Le conseiller en question me disait même, lors d'une conversation téléphonique, que j'employais des méthodes similaires à la Gestapo (faisant référence à mon origine ethnique : à cette époque j'avais à peine 5 ans). Tout cela, ajouté à ma prise de position concernant le côté monétaire de l'affaire, ne permettait pas de faire avancer l'enquête; j'étais devenu l'ennemi.

Il y eut tellement d'hostilité de la part du conseiller envers moi-même que toutes les négociations furent rompues. Sachant que le temps allait certainement arranger les choses, je pris une certaine distance avec les témoins pour qu'ils puissent réfléchir en toute tranquillité sur l'affaire.

Je me permets de faire part de tous ces inconvénients aux lecteurs pour leur montrer les difficultés que nous rencontrons parfois dans l'exercice de nos fonctions d'enquêteurs sur les UFO's.

Quelques semaines plus tard, Jacques me téléphona finalement pour me donner un rendez-vous dans un petit restaurant à l'Île Perrot, en vue de continuer nos négociations interrompues. Il choisit le lieu du rendez-vous pour éviter que sa famille ne soit mêlée à l'affaire; il voulait aussi éviter que ses deux enfants ne soient traumatisés par un sujet qui les dépasse certainement, vu leur bas-âge.

Entretiens, Jacques s'était posé de nombreuses questions sur son observation, et sur le phénomène UFO en général. Il s'était également aperçu que son conseiller ne pouvait lui répondre sur les questions essentielles entourant le phénomène UFO, étant lui-même un sceptique, qui se montra à Jacques comme ayant "l'esprit ouvert".

A ce moment, Jacques me fit part que son ex-conseiller, avec lui-même, les lieux de son observation pour vérifier ses dires, une ou deux semaines après l'observation. Pendant l'expédition, au moment où ils étaient sur le bord du lac, son ex-conseiller lui avait demandé, pour fin de "vérification", de creuser dans la neige pour voir s'ils avaient vraiment fait un feu avant l'observation. de l'UFO. En somme, ce comportement du "sceptique à l'esprit ouvert" n'inspira guère Jacques.

Après ce premier rendez-vous, j'ai revu Jacques plusieurs fois encore jusqu'au moment où je dus m'absenter du Québec pour une période de 6 semaines, plus exactement du 30 avril au 3 juin 1978. Je suis allé en Suède pour raison professionnelle et j'ai ensuite pris deux semaines de vacances en France et en Belgique, où j'ai d'ailleurs rencontré Christiane Piens, de "Lumières dans la Nuit", et Maurice de San, de la SOBEPS.

A mon retour d'Europe, je suis resté en contact avec Jacques jusqu'au moment où, profitant du séjour du docteur Hynek à Montréal, j'ai pu présenter Jacques Lavoie à ce dernier. Hynek venait sur l'invitation du Pavillon de l'Insolite de EXPO 78 de Montréal ("Terre des Hommes") du 5 au 8 juillet 1978. Le soir du 6 juillet, Jacques était devant Hynek pour lui raconter son aventure.

J'avais aussi amené un autre témoin, Rabinder Dhillon (voir UFO-QUEBEC, numéro 14, page 8). Nous étions tous réunis dans le hall du Hotel Hyatt Regency; Hynek, disposant de peu de temps, nous conseilla de procéder à des vérifications poussées des négatifs de Jacques Lavoie et nous recommanda de faire des analyses de la densité du grain, à l'aide de la photomicroscopie.

Après avoir examiné les photos, Hynek me confirma ce que je supposais déjà, notamment que si les essais sur les négatifs s'avéraient positifs, ce cas constituerait probablement le meilleur cas photographique des 30 dernières années.

Hynek confirma aussi à Jacques qu'il pouvait tirer des avantages monétaires des photos en les présentant à certains journaux; il alla même plus loin et se dit prêt à communiquer le cas aux journaux intéressés, à condition, naturellement, que les tests sur les négatifs s'avèreraient positifs.

Nous avons pris congé de Hynek, ce soir-là, après avoir discuté en détail des procédures pour effectuer l'examen des négatifs.

Auparavant, Hynek nous avait affirmé qu'il pouvait seulement prêter son nom à cette affaire à condition que l'enquête, ainsi que les tests sur les négatifs, soient exécutés avec précision et qu'il soit ainsi prouvé hors de tout doute qu'il ne s'agisse pas de falsification. (Il ne pouvait en être autrement, en aucun cas, car il ne pouvait compromettre sa réputation sur un cas douteux).

CATALOGUE

Le CATALOGUE UFO-QUEBEC est une compilation systématique et abrégée des rapports d'observations d'objets volants non identifiés (ou identifiés, après enquête) recueillis par les membres de la Corporation UFO-QUEBEC, ou par leurs collaborateurs et correspondants, et sur lesquelles nous avons mené une enquête.

Dans les cas d'objets volants identifiés après enquête, une explication sommaire accompagne la description du cas analysé.

Les observations consignées dans ce catalogue sont classées d'après la date de l'observation. Afin de rendre ce catalogue accessible à l'échelon international, et afin d'en faciliter la lecture, nous avons adopté :

- 1) l'emploi des sigles U.F.O (pour Unidentified Flying Objet) et I.F.O (pour Identified Flying Object)
- 2) une typologie des cas similaire à celle employée par le Dr. J. Allen Hynek.

UFO-QUEBEC

ORIGINES DES RAPPORTS D'OBSERVATIONS

Les rapports d'observations d'UFOs nous proviennent de différentes sources:

- les collaborateurs à l'échelle provinciale, nationale et internationale.
- les groupes et organisations ufologiques internationaux.
- organismes civils et gouvernementaux (C.N.R)
- du public en général
- des médias d'information.

DEFINITION DES OBSERVATIONS D'UFOs

" Tout phénomène anormal - le plus souvent aérien - qui ne peut être attribué à un objet connu et conventionnel, à cause de son apparence, de son comportement et de ses effets, et ce après enquête. "

CODE DE CLASSIFICATION DES OBSERVATIONS

Les observations sont classées et codées d'après une typologie mise au point par le Dr. J. Allen Hynek: des initiales (d'après les termes anglais)

NL : Nocturnal Light (Lumière Nocturne): lumières distantes dans le ciel nocturne, qui résistent à toute explication conventionnelle (étoiles filantes, avions, ballons, phénomènes atmosphériques, etc.)

DD : Daylight Disc (disque diurne) A noter que J. Allen Hynek place dans cette catégorie certains objets observés de jour mais qui ne sont pas des disques.

RV : Radar Visual (observation radar et visuelle): UFOs observés ou détectés par radar et observés en même temps par des témoins.

CE-I : Close Encounter of the First Kind (Rencontre rapprochée du premier type, ou de la première catégorie): UFOs observés dans un rayon de moins de 180 mètres.

CE-II: Close Encounter of the Second Kind (Rencontre rapprochée de la deuxième catégorie) : observation du type CE-I, avec en plus des traces physiques au sol et dans l'environnement, ou encore des effets physiologiques sur le témoin, ou les deux à la fois.

CE-III : Close Encounter of the Third Kind (Rencontre Rapprochée de la troisième catégorie) : observation de type CE-I mais avec observation des occupants ou contact avec des humanoïdes.

INDICE D'ETRANGETE

Par définition, c'est la degré d'étrangeté d'un rapport d'observation, à l'intérieur de son type de classification. Dans l'énumération des faits ou des éléments résistants à une explication banale, nous appliquons une cote d'après les caractéristiques suivantes :

mouvement - effets - luminosité - trajectoire - traces - couleurs - altitude - comportement intelligent - formes - distance - photo(s) - et autres...

La cote, à son minimum, vaut : 0
à son maximum : 10

S'il n'y a rien d'étrange dans le cas, il est noté 0, car l'événement a une explication normale.

S'il s'agit d'un fait absolument extraordinaire, il est coté: 10.

La cote 3 ou 4 : seuil de rejet ou d'acceptation pour une étude ultérieure.

INDICE DE PROBABILITE

Par définition, c'est le degré de probabilité qu'un événement ait bien eu lieu tel que décrit .

Dans l'énumération des faits ou des éléments rendant crédible et exact le récit, nous attribuons une cote à un cas, d'après les caractéristiques suivantes :

nombre de témoins - cohésion interne du rapport - cohésion externe du rapport - tournure - jugement de l'enquêteur - estimation de deux ou trois enquêteurs - tests - autres...

Si le cas mérite 0 il est rejeté ; il n'inspire aucune confiance.

Si le cas mérite 10, il est absolument fiable.

En pratique, nous conservons les cas qui atteignent ou dépassent l'indice 3 .

Sauf exceptions, les cas consignés dans le Catalogue UFO-QUEBEC, concernent des observations faites dans la Province de Québec et dans le reste du Canada.

DATE	HEURE	DUREE	ETRAN.	PROB.	TYPE	UFOs	TEMOINS	LIEU
9.07.78	21H00	5 min.	8	8	RR II	1	8	TINGWICK(CHENIER)

Un quasi-atterrissage observé par la famille de M.Emile Verville à proximité de leur demeure. Une boule lumineuse rouge-foncé de forme ovale, avec, vers l'arrière une dentelle de petites flammes se terminant en pointe, laissant une traînée de fumée noire, trois fois la longueur de l'objet.

Cet objet lumineux descend vers le sol dans un angle de 45 degrés, en chute libre, comme une feuille morte, jusqu'à un pied du sol, reste stationnaire pendant quelques minutes puis disparaît. Traces noircies au sol.

ENQUETEURS : CLAUDE LECLAIRE, GUY PARIS, PHILIPPE BLAQUIERE

23.07.78	02H00	1-2 min.	4	4	L.N.	1	1	TINGWICK(CHENIER)
----------	-------	----------	---	---	------	---	---	-------------------

Le voisin de M. Verville voit vers les 02H00 du matin, une boule lumineuse qui descend dans le champ près du même endroit, à quatre cents pieds du site de l'observation du 9 juillet (voir ci-dessus) et laisse des traces identiques.

DOSSIER : PHILIPPE BLAQUIERE

30.07.78	19H00	40 min.	4	4	D.D.	1	4	LONGUEUIL
----------	-------	---------	---	---	------	---	---	-----------

Quatre témoins voient venir du côté de St Hubert un objet de forme rectangulaire avec quatre indices rouges à chaque coin.

L'objet s'arrête et stationne une dizaine de minutes au zénith, est maintenant de forme carrée blanc bleuté. Se déplace à nouveau en changeant de direction, s'éloigne vers l'Est, haute altitude, aucun son perçu.

SOURCE : MICHEL BIENVENU
DOSSIER: PHILIPPE BLAQUIERE

1.08.78	18H00	5 min.	7	7	D.D.	1	3	GRANBY (QUE.)
---------	-------	--------	---	---	------	---	---	---------------

Trois témoins voient un objet étrange extrêmement brillant passer au-dessus d'eux. Altitude 300 mètres.

Au centre ils distinguent un tuyau en position verticale, très foncé, de couleur noire, de chaque côté une demie sphère brillante comme un soleil. L'objet se déplaçait sur une trajectoire rectiligne en direction de l'ouest. Aucun son perçu.

SOURCE : RICHARD DUMAS
DOSSIER: PHILIPPE BLAQUIERE

11

DATE	HEURE	DUREE	ET	TRAN.	PROB.	TYPE	UFO.s	TEMOINS	LIEU
7.08.78	01H30	2H	7	7	L.N.	1	2	MONT ROUGEMONT	

Deux témoins voient entre deux buttes une lumière très blanche qui vibrait et se déplaçait par mouvements secs et rapides, de gauche à droite, dans un secteur de trois cents mètres. Les témoins se rendent près de la montagne par une petite route, entendent un léger bourdonnement. L'objet faisait mal aux yeux .

SOURCE : GABRIEL GIROUARD
DOSSIER : PHILIPPE BLAQUIERE

9.08.78	21H20	3-4 min.	6	6	L.N.	1	1 plus 9	CAP DE LA MADE- LAINE LAC GOULET.
---------	-------	----------	---	---	------	---	----------	---

Le premier témoin voit une boule rouge sang suivie d'une petite traînée orange deux fois la longueur de la boule. A vu cette boule au zénith et l'a perdue au loin dans les nuages. Aucun son, très grande vitesse, se déplaçait d'est en ouest. Au même moment, à quelques secondes près au Lac Goulet, près de St Mathieu, neuf témoins voient une boule ovale de la grosseur d'un pamplemousse, d'une luminosité rouge orangée, suivie d'une flamme, à une altitude de trois cents mètres. Cette boule a traversé le Lac, $\frac{1}{2}$ mille, en trois secondes puis a disparu derrière la montagne. L'objet venait de l'est pour disparaître vers l'ouest. 52 Kms séparent les deux observations.

SOURCE : MICHEL CHATEAUNEUF
DOSSIER : PHILIPPE BLAQUIERE

10.08.78	11H30	3-4 sec.	5	5	D.D.	1	3	DOUVILLE
----------	-------	----------	---	---	------	---	---	----------

Trois témoins voient un OVNI au-dessus de DOUVILLE. L'objet a la forme d'un triangle gris mat foncé et se déplaçait du sud vers le nord. Quatre avions militaires tournent en cercle sur les lieux, l'OVNI disparaît et les avions s'éloignent vers le sud-est .

SOURCE : GABRIEL GIROUARD
DOSSIER : PHILIPPE BLAQUIERE

11.08.78	21H40	4-5 sec.	4	4	L.N.	7	1	BELOEIL (QUE.)
----------	-------	----------	---	---	------	---	---	----------------

Le témoin voit une formation en V ouvert, deux fois le diamètre d'une pleine lune: sept croissants, luminosité jaunâtre, haute altitude, très grande vitesse, aucun son. Direction est-ouest.

SOURCE : PAUL BLAQUIERE

DATE	HEURE	DUREE	ETRAN.	PROB.	TYPE	UFO.s	TEMOINS	LIEU
11.08.78	22H30	1½H	5	5	L.N.	1	8	COATICOOK

Pendant une heure et demi, huit témoins voient un disque rond, plat, en rotation, en direction est, entre St Edwige et St Hermenegilde. Plusieurs lumières en ligne, changent du rouge au bleu au vert et au jaune.

SOURCE : RICHARD BASTIEN

20.08.78	21H40	5-6 sec.	7	7	L.N.	1	6	BELOEIL
----------	-------	----------	---	---	------	---	---	---------

Cinq témoins groupés, plus un autre dans un secteur différent, ont vu un OVNI en forme de boomerang rougeâtre qui se dirigeait vers l'est à très grande vitesse. Aucun son.

SOURCE : JEAN-LOUIS BLAQUIERE

24.08.78	22H05	3-4 sec.	5	5	L.N.	2	1	BELOEIL
----------	-------	----------	---	---	------	---	---	---------

Philippe Tournier aperçoit deux points lumineux espacés et reliés par une lueur blanchâtre. D'un diamètre apparent d'une pleine lune, cet ensemble, visible au zénith, se déplaçait à très grande vitesse en direction S.S.E.

SOURCE : PHILIPPE TOURNIER

22.08.78	24H00	10 sec.	5	5	L.N.	20	2	BELOEIL
----------	-------	---------	---	---	------	----	---	---------

Une formation d'une vingtaine d'OVNIs est vue à une hauteur de 20 à 25 degrés sur l'horizon. Pendant toute leur trajectoire les objets ont gardé leur aspect lumineux. Une enveloppe luminescente englobait toute la formation.

SOURCE : PHILIPPE TOURNIER

10.10.78	23H30	10min.	5	5	L.N.	1	2	GRANBY
----------	-------	--------	---	---	------	---	---	--------

Deux témoins voient un objet en forme de cigare en position verticale, d'une luminosité blanchâtre, d'un diamètre équivalent à une fois et demi celui de la pleine lune. L'objet se déplaçait en direction S.O. Avec des lunettes d'approche on pouvait distinguer trois lumières rouges fixes à la base de l'objet.

SOURCE : ROBERT PROULX
DOSSIER: PHILIPPE BLAQUIERE

A partir de ce moment, notre stratégie fut la suivante :

- 1- Exécuter les tests sur les négatifs pour en prouver l'authenticité.
- 2- Faire l'enquête sur place pour la cueillette des données supportant la preuve des photos.
- 3- Vérifier les dires des deux témoins.

Par la suite, nous devions soumettre le tout au docteur Hynek qui évaluerait le cas, pour ensuite le communiquer aux médias d'information, comme par exemple le " NATIONAL ENQUIRER ", afin d'en tirer quelques bénéfices matériels.

Pour effectuer les tâches mentionnées ci-haut, nous avions besoin de la pleine collaboration de Jacques Lavoie car, après tout, c'était aussi dans son intérêt que son cas soit accrédité scientifiquement.

Au début, tout semblait aller bien mais les choses se sont gâtées après les tests et l'enquête dû au fait de circonstances hors de notre contrôle et aussi, je dois bien le dire, ici, à cause une certaine réticence et de la méfiance exagérée de Jacques envers nous, car il avait peur que nous puissions utiliser le matériel à des fins commerciales pour notre intérêt personnel.

Tel n'était pas notre but et je me suis souvent demandé comment je pouvais supporter ce problème. Mais après sept mois de jeu du " chat et de la souris ", je dois avouer que je n'ai pas réussi à convaincre Jacques, bien au contraire.

Ces difficultés qui, finalement, s'avérèrent insurmontables, plus l'enquête avançait, ont alors empêché que nous soumettions un rapport détaillé du cas à Hynek.

EXAMEN DES NEGATIFS

Dès le départ de Hynek, j'ai commencé à téléphoner à des spécialistes en microscopes électroniques d'une grande entreprise allemande. Mon contact m'apprit qu'il n'était pas nécessaire de procéder à une analyse sur microscope électronique. Il me dit qu'un examen sur l'appareil " Zeiss Ultra-phot III " était amplement suffisant pour procéder à des tests photomicroscopiques. Il me donna deux adresses pour me renseigner : l'une était la firme allemande Carl Zeiss, et l'autre la compagnie Leitz. Les deux compagnies ont du matériel installé dans les Universités du Québec.

Chez Zeiss on me dit que l'Université de Montréal et l'Université McGill disposaient de l'appareillage nécessaire aux examens proposés par le docteur Hynek.

Etant donné que Don Dondéri faisait partie de McGill, il était tout à fait naturel que nous procédions à des démarches auprès du laboratoire de cette dernière Université. M. Robert Lamarche, technicien en photographie, accepta d'exécuter les tests le 12 juillet 1978, après les heures de travail régulier, et cela en présence de Jacques Lavoie, du docteur Dondéri et de Wido Hoville, ainsi que d'un expert en photographie et ami de Jacques, dont le nom m'a échappé.

Avant de commencer les tests sur les négatifs à l'Université McGill, j'ai vérifié chez le beau-frère de Jacques Lavoie. M. Dany E., quel procédé avait été utilisé au développement lors des travaux dans ses studios, le 12 mars 1978.

M. Dany E. est photographe professionnel, diplômé d'une école suisse; il me confirma que le film utilisé par Jacques Lavoie était un film Kodak Plus - X Pan de 125 ASA.

Le développement s'est fait au Microdol - X. L'agitation était faite de façon manuelle toutes les 30 secondes, pour une durée de 30 secondes. Comme bain d'arrêt on utilisa l'acide acétique. Ensuite, un fixatif rapide de type Kodak (mixture en poudre) fut employé. Les agrandissements qui ont paru dans le " MONTREAL STAR " ont été reproduits sur un appareil de type OMEGA D II de Simmons Bros., avec le numéro de série 46894. Le papier utilisé fut Polycontrast Rapid RC de Kodak.

Par la suite, nous nous sommes donc rendus chez M. Lamarche, le 12. juillet au soir, en vue de procéder à l'examen approfondi des négatifs sur l'appareillage Zeiss.

Après le lavage initial des négatifs, l'agrandissement et l'examen microscopique des négatifs, Robert Lamarche nous confirmait que les photos étaient absolument authentiques, car les négatifs ne montraient aucune falsification ni manipulation artificielle.

De plus, l'objet photographié ne pouvait en aucun cas être une surimpression sur la photo à cause de la grande brillance émise par l'objet. De ce fait, il devait bel et bien s'agir d'un objet non identifié, photographié dans les circonstances décrites par les deux témoins Jacques Lavoie et Richard Huot.

Après les tests, j'ai tout de suite communiqué les résultats préliminaires au docteur Hynek. C'était le 13 juillet 1978.

ENQUETE SUR LES LIEUX DE L'OBSERVATION

La semaine suivante, nous procédions à l'enquête sur place. Pour cela, Don Dondéri, moi-même et Jacques Lavoie nous rendions au Réservoir Baskatong au cours d'un week-end. C'était le début des vacances des ouvriers de la construction. Nous sommes arrivés sur place vers 14 heures, le 15 juillet, après 5 heures de route, car le réservoir Baskatong se trouve à environ 320 kilomètres de Montréal. Jacques, ayant voyagé le soir, nous attendait.

Nous avons trouvé les lieux exactement comme Jacques nous les avait décrits. L'endroit est connu sous le nom de VILLA BASQUE, le propriétaire est M. Richer. A l'endroit de l'observation se trouve un terrain de camping de 300 mètres de longueur et de 100 mètres de largeur.

Avec l'aide de Jacques, des photos et des cartes, nous nous sommes mis à la recherche de l'endroit exact d'où avaient été prises les photos, le 11 mars 1978. Cela n'était pas facile, car en mars il y avait au moins 1 mètre de neige au sol à cet endroit, et maintenant c'était l'été. Mais après plusieurs tentatives de prises de position exacte, nous avons finalement retrouvé l'endroit exact, à quelques centimètres près.

A partir de cet endroit, nous avons pris environ 120 photos avec la caméra de Jacques, qui est une Asahi Pentax, avec divers ajustements, dont l'ouverture de 1/1 000 à 1/125 de seconde, de distance infini à 2 pieds aussi, avec obturation de 1,4 à 16. Nous avons ainsi couvert toutes les possibilités d'ajustement de la caméra au moment de la prise des 4 photos.

Ces 120 photos nous ont par la suite servi pour reconstituer et vérifier les données des 4 photos prises en grande hâte lors de l'observation.

Au moment de prendre nos photos, nous avons pris en considération que les conifères que l'on voit en avant des photos prises le 11 mars avaient entretemps poussé d'environ 30 centimètres, ce qui est une croissance normale annuelle des arbres dans les Laurentides. Nous avons aussi centré l'image de telle sorte que les conifères dans l'arrière-plan soient bien cadrés dans l'image, etc. Cette mise au point nous a demandé nombre de vérifications; de plus, nous devions nous hâter car les campeurs arrivaient de Montréal, et bientôt la place serait comblée.

Sur place, nous avons aussi pris certaines mesures importantes, dont la distance entre l'endroit d'où furent prises les photos le 11 mars et les conifères, ainsi que la distance qui séparait le témoin et la rive du lac. De plus, nous avons mesuré le diamètre des arbres et la distance des troncs entre eux. Ces mesures devaient nous servir plus tard pour déterminer la distance entre l'UFO et le témoin.

Après ces travaux, ainsi qu'après avoir fait une brève visite des lieux, nous nous sommes rendus au relais 58 où les deux témoins avaient fait halte, le 11 mars 1978.

Ensuite, nous avons tous visité le barrage Mercier qui se trouve non loin de l'endroit de l'observation (12 km) pour y prendre quelques photos. Le réservoir Baskatong est un lac artificiel qui sert à la retenue des eaux de la Rivière Gatineau. La centrale hydro-électrique la plus proche se trouve à Corbeau, au sud de Maniwaki, à 50 km du barrage Mercier.

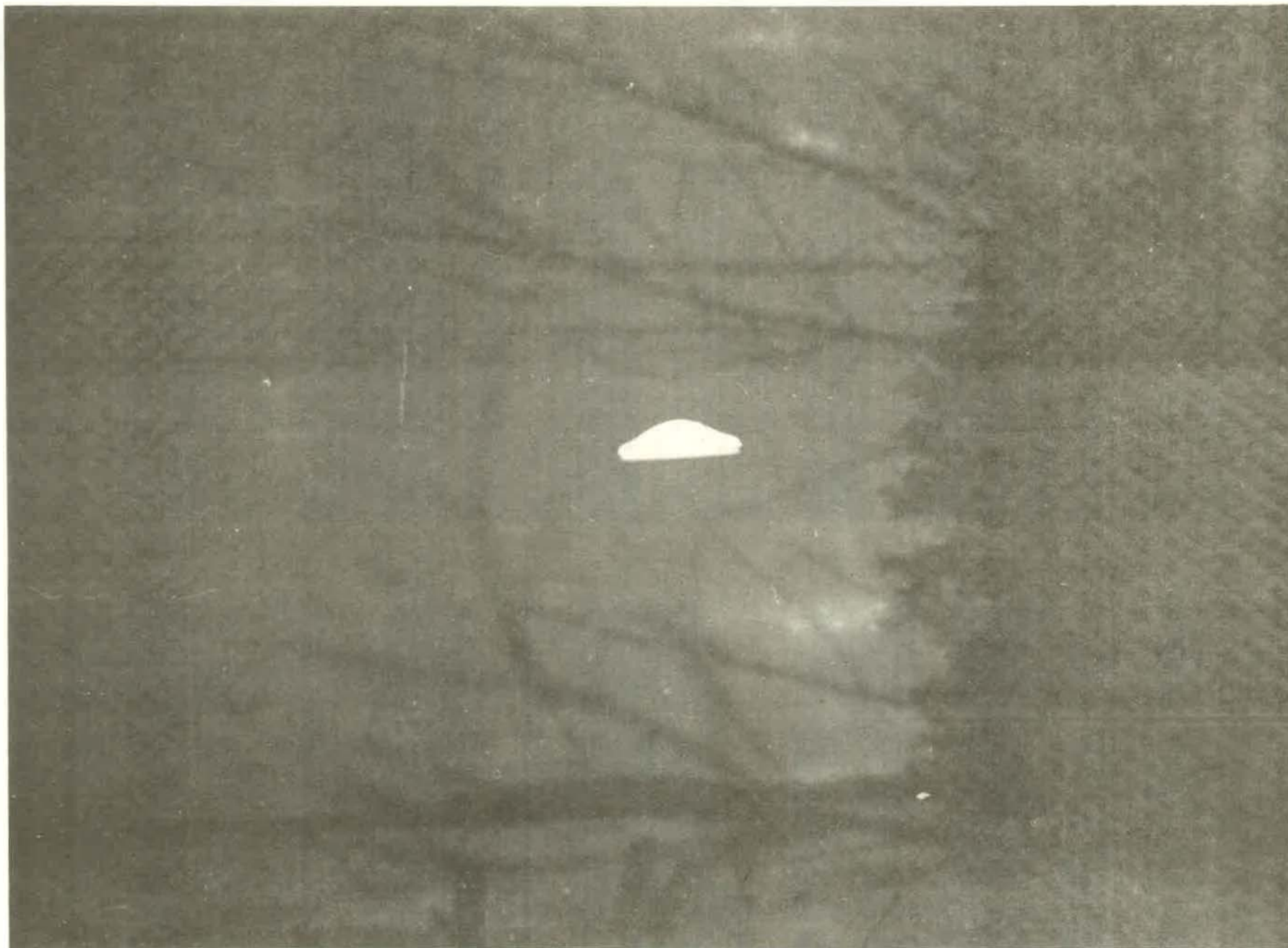


Photo No. 3



Photo No.5 du 15.Juillet 1978 référence

Après l'enquête faite sur place le 16 juillet 1978, nous avons procédé au développement des photos prises là-bas. A l'aide d'une des photos, comme prévu, nous avons pu retrouver l'ajustement de la caméra de Jacques lors de l'observation. Nous reproduisons cette photo dans ce numéro. Les données en sont les suivantes :

Distance : Infini.
Obturation : 2,8.
Vitesse : 1 / 1 000 de seconde.

Lors de la prise des photos le 11 mars 1978, il faisait presque nuit et Jacques avait pris les photos au 1/15 de seconde. Notre reconstitution a été faite au 1/1 000 de seconde, dû au fait que la photo du 15 juillet 1978 avait été prise en d'autres conditions de lumière, c'est-à-dire en plein après-midi. Nous croyons cependant que cette photo se rapproche le plus fidèlement de celles prises par Jacques.

Par la suite, quelques semaines plus tard, j'ai essayé, avec l'aide de Robert Lamarche, de convaincre Jacques Lavoie de faire des copies des négatifs originaux pour éviter d'endommager et, éventuellement, de perdre ceux-ci. Pour cela, nous avons pris un nouveau rendez-vous avec Robert Lamarche.

A cause des circonstances particulières, à cette date, Jacques étant très tendu et Robert ayant les débuts d'une indigestion, les travaux en vue de copier les photos furent un échec total.

Il y eut aussi d'autres facteurs qui ont contribué à cette situation, dont je ne veux pas parler ici.

N'ayant pas de nouvelles du docteur Hynek (mais comment pouvait-on en avoir puisqu'aucun rapport ne lui avait été soumis), malgré sa promesse de s'occuper personnellement du cas, Jacques perdit prématurément patience et se mit en communication avec les Editions Québecor pour leur proposer le manuscrit du livre concernant l'observation ainsi que les photos, qu'il venait de terminer.

Les Editions Québecor lui ont promis qu'elles verraient la chose de près. Elles ont aussi proposé à Jacques d'autoriser la publication de son observation dans leur revue " MONTREAL ". Par le fait même, elles devaient aussi faire la publicité pour son livre. Jacques accepta et l'article parut dans l'édition du 22 septembre 1978, Vol. 1, No. 32.

Il va sans dire que l'article signé par la journaliste Evelyn Lauzier comportait, comme d'habitude, des lacunes et des exagérations dans le style typique du journaliste qui écrit sur un sujet sans s'être documenté adéquatement. Il y avait plusieurs passages dans cet article qui paraissent de UFO-QUEBEC au sujet des vérifications que nous avons " supposément " exécutées et dont certaines des affirmations de la journaliste étaient absolument gratuites.

Ce qui est aussi frappant est le fait que la revue " MONTREAL " n'a fait aucune publicité en ce qui concerne le livre de Jacques, malgré les promesses faites; de plus, Jacques n'empocha aucun bénéfice monétaire pour l'article en question. En somme, rien de nouveau sous le soleil; on prend tout... sans rien donner en retour... dans ce milieu.

CONCLUSIONS

Don Dondéri, Robert Lamarche et moi-même avons consacré de nombreuses heures pour l'enquête de ce cas exceptionnel en vue de l'accréditer scientifiquement. Nous avons cru bon de faire ces démarches pour le profit de la recherche ufologique, sans aucun intérêt personnel. Mais hélas, d'autres facteurs, hors de notre contrôle, comme par exemple le sensationnalisme des média d'Information et l'ignorance du sujet par certaines personnes qui ont entouré le témoin au tout début de cette affaire, en plus des problèmes énumérés plus haut, ont tout gâché.

Jusqu'à la dernière minute, j'ai cru que la bonne volonté allait l'emporter, mais je me rends compte qu'il n'en fut rien.

Je voudrais remercier ici toutes les personnes impliquées qui ont travaillé bénévolement sur ce cas.

Je suis toujours convaincu de l'authenticité de ce cas, et le contraire serait surprenant.

Les maisons d'édition ainsi que les personnes qui désirent obtenir de plus amples renseignements sur ce cas sont priées de bien vouloir communiquer directement avec Jacques Lavoie, en vue d'obtenir le manuscrit et les 4 photos. Nous reproduisons dans ce numéro de UFO-QUEBEC certaines photos, ainsi que le récit de l'observation abrégé que Jacques Lavoie nous a laissé pour fins d'enquête et de publication, pour montrer qu'il s'agissait vraiment d'un cas exceptionnel. Nous souhaitons que ce cas trouve, grâce à cet article, l'attention qu'il mérite, malgré les problèmes qu'il a soulevés.

Les photos reproduites dans cette revue, à l'exception des agrandissements microscopiques, ainsi que le récit abrégé du cas de Jacques Lavoie, sont sa propriété exclusive et sont protégés par un copyright qui est enregistré en 1978.

RAPPORT SUR L'EVENEMENT DU 11 MARS 1978

UN U.F.O., PHOTOGRAPHIE QUATRE FOIS PRES
DU RESERVOIR BASKATONG, QUEBEC.

PAR JACQUES LAVOIE.

© Copyright Jacques Lavoie 1978. Reproduction même partielle interdite.

Monsieur Richard Huot et moi-même décidions de nous rendre, le matin du 11 mars 1978, au Réservoir Baskatong, pour faire du camping sauvage en raquettes et traîneau, en un endroit nommé " VILLA BASQUE ", un terrain de camping et de chalets. Connaissant ce coin depuis plus de 4 ans, et étant fort intéressé à l'acheter, notre expédition servait, ce jour-là, de reconnaissance de l'endroit pour connaître les conditions de l'hiver. A cette fin, nous nous étions munis de vivres pour passer la nuit sur place. Nous devions aussi prendre des photos afin de garder un souvenir du paysage hivernal.

Nous avons quitté notre domicile, sur l'île Perrot, près de Montréal, à environ 7 heures du matin, le 11 mars 1978. Nous avons d'abord emprunté la Route Transcanadienne pour continuer ensuite sur l'autoroute M106 (13), la route 640, l'autoroute des Laurentides (15), qui nous mena vers la route 117. Nous nous sommes arrêtés seulement à Saint-Jovite au restaurant " Chez Lise " pour prendre un café. Le plein d'essence fut fait ensuite à la station " Golden Eagle ", à Mont Laurier. Le voyage ayant duré plus de 3 heures, nous arrivâmes au rel 58 qui est à environ 15 minutes de voiture du terrain que nous nous proposons de visiter. Cependant, la route menant à cet endroit n'est pas déneigée l'hiver. C'est pour cela que nous devons continuer à pied, munis de raquettes. Ne trouvant pas d'endroit près de la route menant à la " VILLA BASQUE " pour stationner la voiture, nous demandons au propriétaire du relais 58 la permission de laisser la voiture près du motel. Le relais se trouve à environ 150 mètres de la route menant vers la " VILLA BASQUE ".

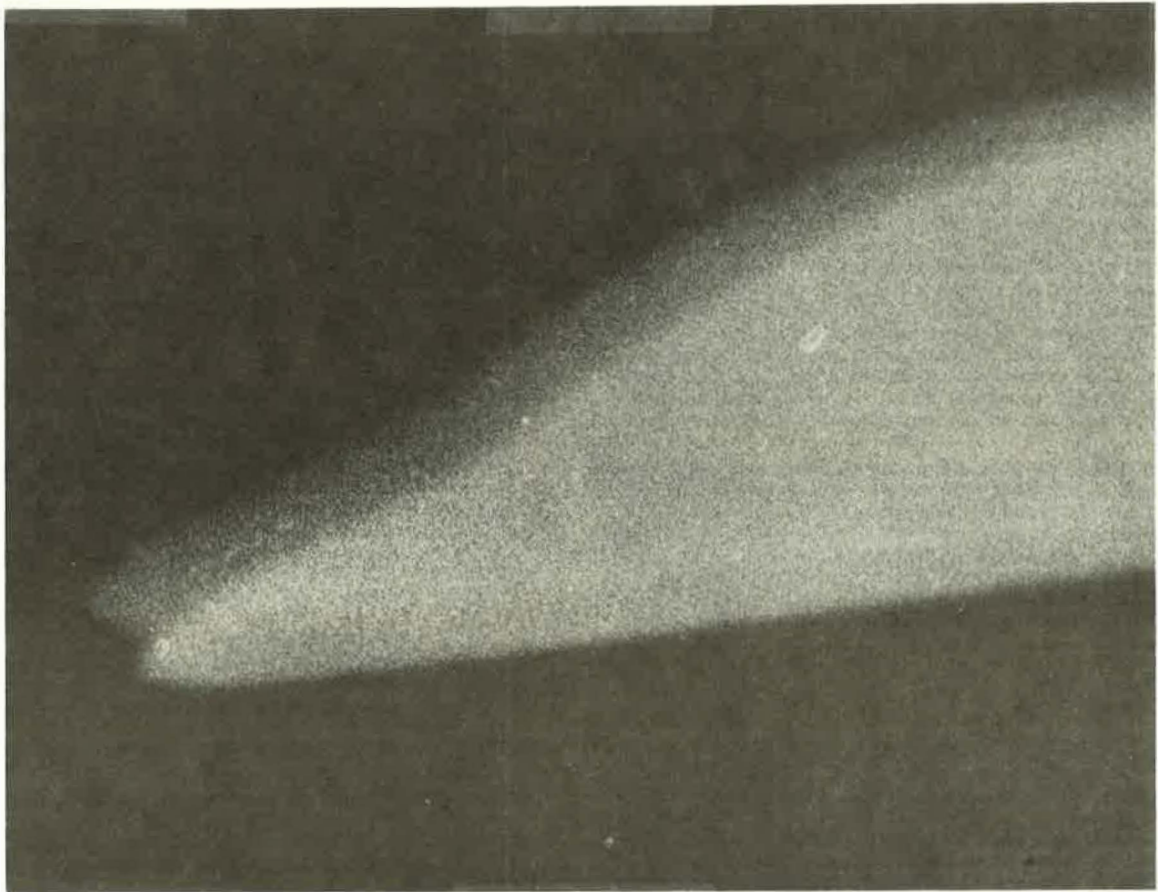


Photo No.2

Photo No.3

agrandissement microscopique

J'ai expliqué au propriétaire que nous allions camper pour la nuit. Il accepta que nous laissions la voiture près du motel. Ceci se passa vers 12 H 00 - 12 H 30. Nous avons pris un café, et ensuite j'ai stationné la voiture près du motel à la demande du propriétaire m'expliquant qu'il serait plus facile pour lui de surveiller la voiture pour la nuit. Nous quittâmes le restaurant pour nous rendre au lac. L'équipement que nous avions à transporter se composait d'un toboggan, de mes raquettes en bois et de celles de Richard, en plastique, de 2 sacs de couchage et un habit de ski-doo. Nous avions aussi un sac-à-dos qui contenait des vêtements de rechange et l'approvisionnement en nourriture pour les 2 jours (8 ou 9 sandwiches au beurre d'arachide et à la banane, très nourrissante, des oranges, du fromage et du café chaud en bouteille-thermos. J'emportais aussi ma caméra de 35 mm de marque Asahi Pentax. Richard avait aussi emporté de la nourriture et un journal qu'il venait d'acheter. Lui également avait emporté sa caméra 35 mm. De plus, nous avions pris une hache et une pelle, et une petite trousse de secours.

Nous avons marché environ une heure et demie pour nous rendre au lac, tout en traînant le toboggan derrière nous. Il faisait relativement chaud ce jour-là, et cela ne nous aidait pas tellement car la neige collait aux raquettes et au toboggan. En route, nous avons pris quelques photos, dont une de moi-même, torse nu tellement nous étions bien. Arrivés à l'intersection en Y (voir la carte), nous avons dû garder nos raquettes pour nous rendre au lac, car la neige était trop épaisse.

Arrivés par la suite au bâtiment de " VILLA BASQUE " (1), Richard s'est aventuré sur le lac à une distance d'à peu près 150 pieds (50 mètres), afin de photographier la bâtisse principale (1). Durant le temps qu'il était occupé à cela, je continuais ma route en direction ouest. Je voudrais noter ici qu'il y avait déjà une trace de faite sur la neige. Alors que je suivais cette trace en direction ouest, je remarquai qu'elle menait à un des premiers chalets. Je vérifiai pour voir s'il n'avait pas été cambriolé. Après avoir constaté que tout était en ordre, je continuai mon chemin et je pris une photo d'un arbre qui était tombé sur l'un des chalets. Richard venant me rejoindre, nous continuâmes notre route jusqu'à l'arrière du terrain, plus exactement jusqu'au chalet No. 13 (2). Là nous avons décidé de nous installer sur la véranda afin de pouvoir manger et ensuite de laisser les approvisionnements à l'intérieur à l'abri des animaux.

Ensuite, nous nous sommes dirigés vers la montagne, en direction ouest, de l'autre côté de la petite baie. Là, nous avons photographié l'endroit, le lac étant à un niveau très bas. Il faut préciser que le Réservoir Baskatong sert de retenue d'eau pour le fleuve Gatineau et son niveau est régulé par un barrage. Il ne se trouve cependant pas de centrale hydro-électrique à l'endroit. En hiver, avant la fonte des neiges, le niveau du lac est baissé pour prévenir des dommages au barrage par les glaces.

Arrivés dans la montagne, Richard m'a demandé si je voulais changer de raquettes avec lui car il avait de grandes difficultés à marcher avec les siennes, en plastique, car la neige collait à elles, dû au fait qu'il faisait anormalement chaud. Ce jour-là, l'après-midi était ensoleillé et clair, pour ensuite devenir nuageux vers le soir.

Alors, nous avons échangé nos raquettes et Richard décida ensuite de longer le flanc de la montagne, en direction nord, pour ensuite revenir au camp en marchant sur la surface gelée du lac, mais je n'étais pas d'accord avec lui en ce qui concerne la traversée du lac. Je suis donc revenu par le chemin emprunté auparavant, et Richard continua comme il l'avait suggéré.

En revenant au chalet No. 13, je constatai que c'était vraiment pénible de marcher avec des raquettes faites en plastique car la neige collait sous les raquettes et celles-ci sont devenues extrêmement lourdes. Arrivé au chalet 13, je suis allé dans la forêt, juste derrière le chalet pour ramasser des broussailles pour faire un feu de camp. Je suis ensuite allé prendre de l'écorce de bouleau, qui devait servir à allumer le feu, juste devant l'autre chalet (4), et je suis revenu au campement pour partir le feu de camp.

Entretemps, Richard m'avait rejoint et nous sommes restés devant le feu un certain temps. Richard décida ensuite de retourner au point de repère sur la surface gelée du lac pour dessiner sur un bout de papier l'ensemble de la petite baie. Pendant ce temps, je suis allé dans la forêt pour faire un petit tour en raquettes et Richard m'a rejoint. Par après, nous avons décidé de manger et j'ai lu le journal que Richard avait acheté auparavant. Je m'apercevais qu'il devenait de plus en plus sombre et que la nuit commençait à tomber. Je regardai ma montre, qui indiquait 18H25-18 H 30.

J'ai dit à Richard que j'allais encore ramasser des broussailles et du bois pour le feu de camp. Je mis donc mes raquettes et me dirigeai vers l'arrière du chalet du chalet 13, à environ 70 mètres, pour ensuite revenir vers le feu. Je faisais face au nord. J'ai remis du bois dans le feu afin de le raviver, car il avait fondu la neige autour et était descendu plus bas dans la neige. J'avais l'intention d'aller chercher d'autres morceaux de bois, mais au moment où j'ai levé la tête, j'aperçus dans le ciel une " étoile filante " qui venait de la direction nord-ouest.

Ce qui retenait mon attention surtout était le fait qu'une étoile filante a une trajectoire fixe et une vitesse stable, mais celle-là n'avait rien de pareil.

Elle est arrivée du côté gauche, puis soudainement a fait une courbe descendante sur le lac, et semblait ralentir sa course juste avant de disparaître derrière les conifères qui nous barraient la vue juste en face de nous. A ce moment j'ai dit à Richard de venir avec moi pour voir car je pensais que cela " tombait " sur le lac.

Aussitôt que j'eus dépassé la bordure des conifères, j'aperçus un objet brillant qui flottait au-dessus du lac gelé, et ceci dans le plus grand silence. L'objet semblait ne pas bouger du tout. C'est à ce moment que je pris ma caméra qui me pendait au cou; elle était réglée à distance infinie, ou à peu près, et à une vitesse de 1/15 de seconde. J'ai alors crié à Richard, qui fixait l'objet sans bouger :

" Vite, Richard, prends des photos ! "

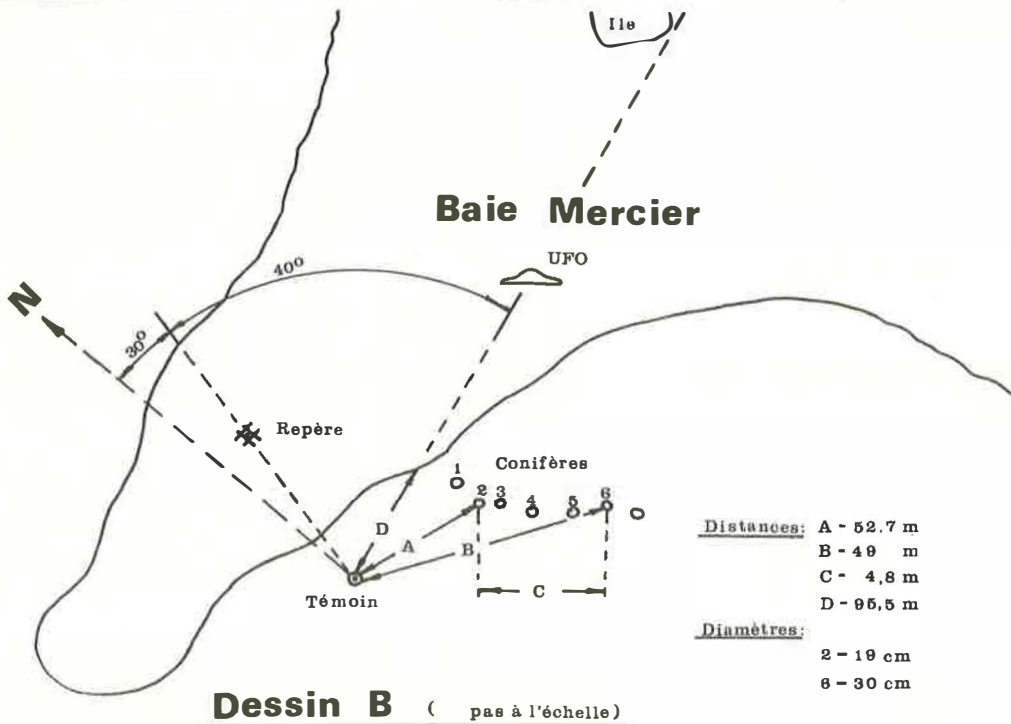
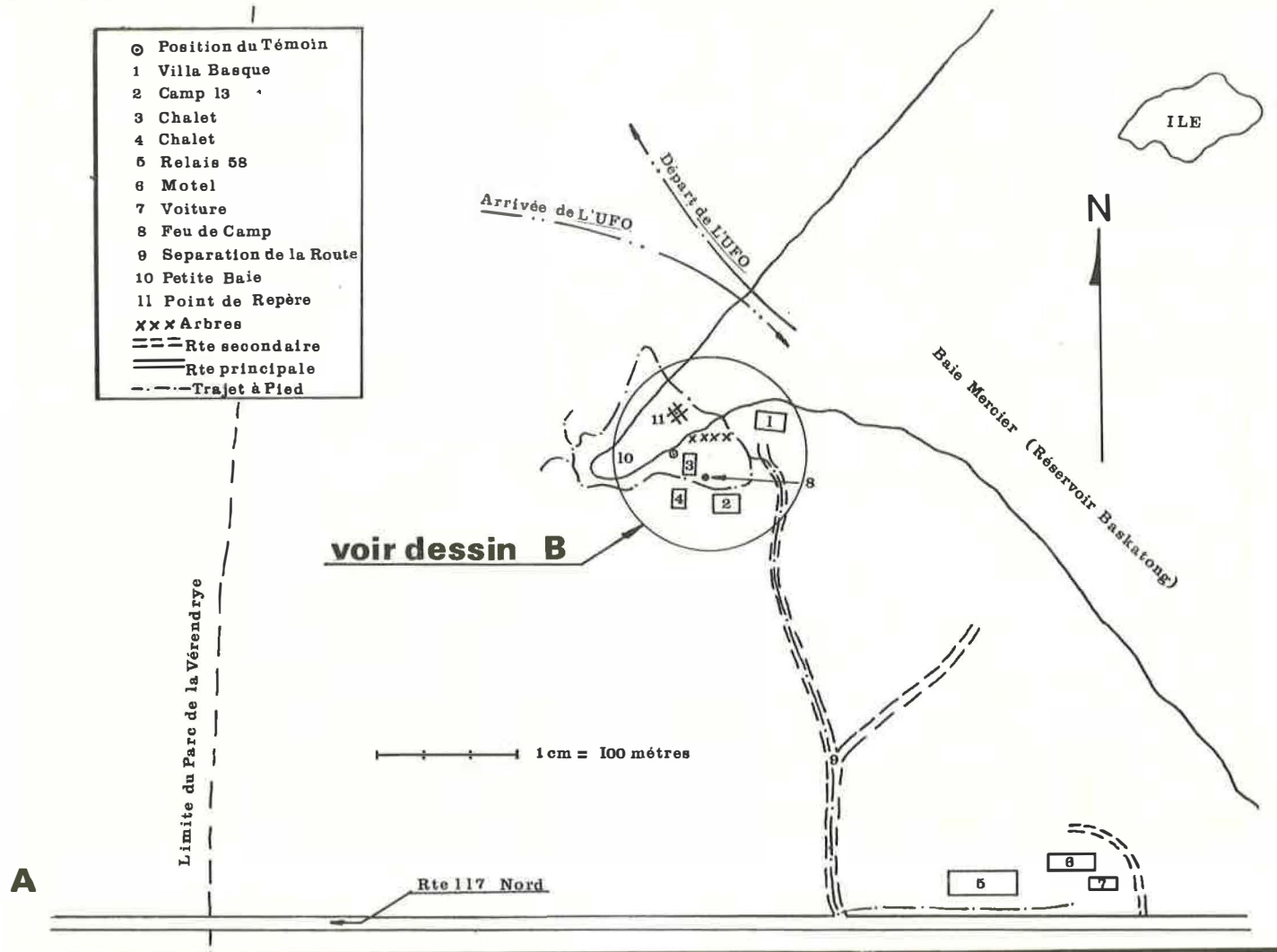
et puis, sans me préoccuper de savoir s'il avait entendu ou non, je commençai à prendre des photos aussi vite que je le pus. J'en pris 4 en tout, la caméra étant appuyée sur mon genou. Pendant la prise de photos, j'ai cru apercevoir 2 petites sources de lumière sur le dessus de l'objet, mais était-ce un effet produit par la lentille de ma caméra ? Les petites sources de lumière semblaient scruter le ciel.

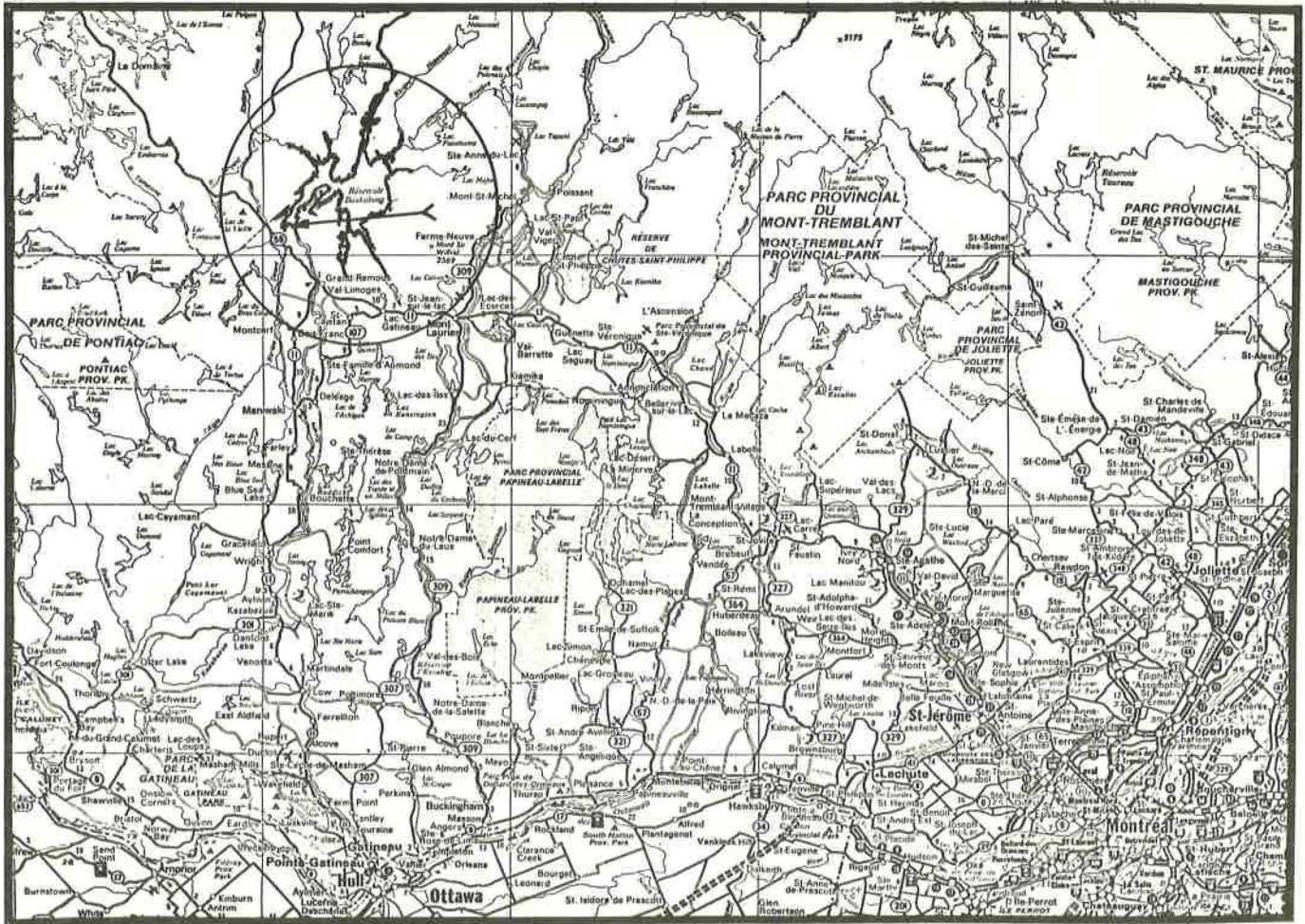
Après avoir pris 4 photos, je décidai de cesser pour mieux observer encore l'objet. A ce moment-là, l'objet se déplaça, toujours à la même hauteur mais un peu plus vers la gauche. Là, il resta immobile pendant 5 ou 6 secondes, et puis il disparut vers le nord-ouest à une vitesse quasi-impensable.

J'ai alors dit à Richard que je ne désirais plus rester à cet endroit et que je voulais partir. Nous nous rendîmes au chalet.

En hâte, nous avons fait nos bagages et nous avons quitté les lieux aussitôt en empruntant le chemin que nous avions pris pour venir. Passé le bâtiment de la " VILLA BASQUE ", marchant devant Richard, celui-ci me demanda de faire une petite halte parce qu'il avait mal aux jambes et il était pas mal essoufflé. La neige était toujours collante; de plus, c'était la première fois qu'il faisait de la raquette, et les raquettes en plastique ne l'aidaient pas non plus.

Je me retournai donc vers Richard, ce qui me donnait une vue sur le lac, et alors j'aperçus encore l'objet, ou un autre, et qui était plus petit à ce moment-là. Donc plus éloigné mais immobile, et puis tout d'un coup il avança dans notre direction. Ce qui me fait dire que l'objet venait dans notre direction est le fait qu'il devenait de plus en plus grand. Et à ce moment je dois avouer que j'avais réellement peur. Richard n'a rien vu de cette deuxième observation car il regardait en ma direction (Voir plan 3).





J'ai dit à Richard de se hâter et qu'il pourrait enlever ses raquettes un peu plus loin. Je note ici que j'avais deux réactions différentes relatives aux deux observations; la première était fascinante, je sentais une chaleur interne, même le sang dans mes veines ne semblait plus être le même; la deuxième donna une tout autre réaction qui était radicalement différente, j'en ai eu très peur, au point que je n'ai même pas parlé à Richard. La première observation dura environ 30 ou 40 secondes, la deuxième à peu près 10 secondes.

Je commençai à marcher sans même regarder en arrière, mais je sentis un effet de ralentissement, qui était probablement dû à la fatigue; j'essayais de marcher plus vite, mais sans résultat. On aurait dit que j'avais eu peur d'avoir encore plus peur. Je m'attendais toujours à voir la neige s'éclaircir autour de nous, ce qui aurait signifié que l'objet était très près de nous.

Nous avons continué notre route jusqu'à l'embranchement Y. Là, nous avons enlevé nos raquettes. Je regardais au-dessus de nous et à l'arrière pour voir si l'objet était encore dans les parages, mais il avait disparu et ma peur aussi. Durant la première observation, j'avais nettement l'impression que l'objet nous avait vu. La deuxième observation confirmait ma première impression.

Nous nous rendîmes au relais 58. Le propriétaire était fort surpris de nous voir retourner si tôt. Je lui demandai à quelle heure qu'il fermait et il m'a répondu qu'il était ouvert jusqu'à 11 heures.

On se rendit donc à la voiture afin de la charger avec nos bagages et de l'équipement. Je me débarrassai de quelques vêtements et nous sommes retournés au restaurant du relais 58.

En entrant, l'épouse du propriétaire nous demanda :

" Comment se fait-il que vous soyez revenus si tôt ? " et je lui répondis :

" Si vous aviez vu ce que nous avons vu, vous ne seriez certainement pas restée là-bas non plus ! "

Et alors, Richard et moi leur avons raconté ce qui s'était passé. Je remarquai que le poste de télévision était allumé et que le match de hockey avait commencé. C'était la première période du match. L'épouse du propriétaire du restaurant nous informa par la suite qu'elle connaissait des gens habitant à Mont-Cerb, à environ 16 km du relais 58, qui voyaient souvent des objets non identifiés lumineux dans le ciel, et je remarquai qu'elle n'était nullement surprise de ce qui venait de nous arriver.

Nous sommes restés au restaurant encore une heure environ, ou une heure et demie, et par la suite nous sommes rentrés directement à Montréal. Tout le long du trajet du retour vers Montréal, je ne faisais que penser à ce qui venait de nous arriver. Ensuite, je me demandai continuellement si les photos que j'avais prises étaient réussies. Je pensais aussi à la chance que j'avais eue de porter ma caméra autour du cou, car si j'avais laissé celle-ci au chalet, je n'aurais jamais pu prendre des photos. Une photo vaut mille mots, c'est le cas de le dire, car si elles n'avaient pas été réussies, je n'en aurais probablement jamais parlé à personne, à propos de notre observation. Aujourd'hui, je regrette infiniment de n'être pas resté à l'endroit de l'observation plus longtemps, car j'ai la certitude que j'en aurais appris beaucoup plus.

Arrivés à Montréal, nous avons communiqué directement avec Dany, lequel est mon beau-frère, est photographe professionnel diplômé d'une école de photographie de Suisse, et qui possède un studio de photographie à Montréal.

A PROPOS DE L'ARTICLE DE JEAN SIDER :

NOUVELLE ZELANDE : LA VAGUE DE 1909

(U.F.O QUEBEC NO. 15, P.7)

Pour des raisons de manque d'espace et parce que nous jugions la conclusion d'une importance toute relative par rapport à l'article en question (Jean Sider a insisté pour que nous le publions en une seule fois) nous avons fait ce que tout éditeur fait c'est-à-dire que nous avons omis un petit bout de l'article en question. Jean Sider a très mal pris cette décision et nous a envoyé une lettre très émotive, pleine de bruit et de fureur. J'ai donc décidé de publier ici le bout manquant qui a suscité tant d'éclat (totalement disproportionné par rapport aux faits). Aux lecteurs de juger de la pertinence d'un geste éditorial courant et qui ne visait nullement à saboter un article excellent.

Un dernier élément en faveur de la " pureté " très caractéristique de cette vague : l'absence, dans les diverses narrations des faits allégués, de verbiage délirant relevant d'une mystique quelconque, ce qui est heureux pour l'ufologie qui tient là un exemple vierge de tout élément sujet à caution.

Ceci prouve donc l'existence d'un certain équilibre des mentalités chez les témoins, qui se manifesta pendant toute la durée de la vague, les gens décrivant exactement ce qu'ils voyaient, sans en " rajouter ". Une pareille " constante " est trop rare en ufologie pour qu'on se permette de la laisser dans l'ombre.

L'ancienneté du phénomène étant, je pense, largement démontrée (1), nous pouvons envisager très sérieusement une hypothèse tendant à cerner de plus près la motivation réelle d'une ou de plusieurs intelligences se manifestant dans notre environnement et refusant de se laisser identifier, au point de se camoufler en fonction du degré de l'évolution de notre technologie.

Je crois sincèrement que le fait pour que cette manifestation d'intérêt à notre égard soit étalée dans le temps (qui va probablement bien au delà de 1909), comme dans l'espace (tous les pays semblent concernés), implique automatiquement la recherche d'un profit se réalisant à long terme. Le phénomène nous prend ou apprend de nous quelque chose. Le profit étant soit matériel soit abstrait, et compte tenu de l'ancienneté démontrée, il est plus logique de supposer que l'intérêt d'ordre matériel, s'il existe, n'est qu'accessoire, le facteur temporel l'excluant en tant que but No. 1.

Alors, je pense que nous nous dirigeons lentement mais sûrement vers une solution finale, qui n'a rien d'agréable, redoutée même, mais qui n'a rien d'effrayant, quand on examine la situation avec sérénité. Elle serait relative à un intérêt axé sur des expériences à l'échelle planétaire, avec de possibles manipulations de toutes natures, que, seule, permettrait une super-technologie ayant à sa disposition des moyens dépassant notre perception et notre compréhension.

C'est du reste une hypothèse qui n'est pas nouvelle, loin de là, puisque elle a de nombreux " supporteurs " parmi les ufologues, mais est encore trop fragile pour faire l'unanimité. Cependant il faut souligner que, malgré son manque de consistance, elle est nettement plus réfléchie que certaines théories, négatives par excellence, publiées récemment en librairie, et qui ont rendu un bien mauvais service à notre discipline, déjà si contestée.

Ceci dit, il faut tout de même envisager la possibilité pour que cette hypothèse soit émise trop tôt encore pour être " digérée ", le carcan du géocentrisme (qui s'atténue, certes), pesant toujours fortement sur certains esprits qui ne pourront jamais se trouver en état de l'assimiler.

Et pourtant, plus les années passent, et plus est grand le nombre de ceux qui estiment qu'à la place occupée par l'Homme de la Terre dans l'Univers, n'est probablement pas du tout celle que nous nous plaisions à imaginer, et que dans la hiérarchie de la Vie, sans vouloir sombrer dans un pessimisme outrancier, je dirai que notre rang est beaucoup plus proche du " bas " que du " haut ".

Et quand bien même nous serions plus proche du " haut ", l'écart qui nous en sépare risque d'être insupportable, surtout aux adeptes d'un anthropocentrisme inconditionnel.

Puisse l'ufologie montrer à tous ceux-là le chemin de la modestie et de l'humilité.

Et puisse Jean Sider méditer longuement et gravement ses doctes et sages paroles

OURANOS

REVUE D'INFORMATION ET D'ETUDES SUR LES PHENOMENES SPATIO-TEMPORELS ET CONNEXES.

TRIMESTRIEL

B.P. 38

02110 BOHAIN
FRANCE

LE NUMERO : 10 FF.
ABONNEMENT : 60 FF.

INFU

ESPACE

UFOLOGIE ET PHENOMENES SPATIAUX

REVUE BIMESTRIELLE

74 AVENUE PAUL JANSON

1070 BRUXELLES

BELGIQUE

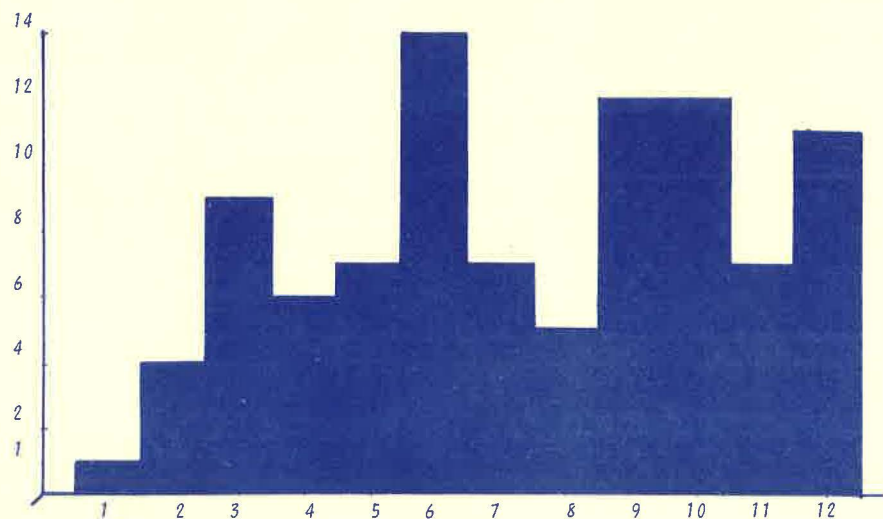
ABONNEMENT : 600 FB.

Quelques erreurs se sont malencontreusement glissées dans le numéro précédent. Nous nous en excusons auprès des intéressés.

* A la page 9 du catalogue, dans le cas du 12.07.78 au Lac Baskatong, il faut supprimer la dernière phrase stipulant que quatre photos avaient été prises.

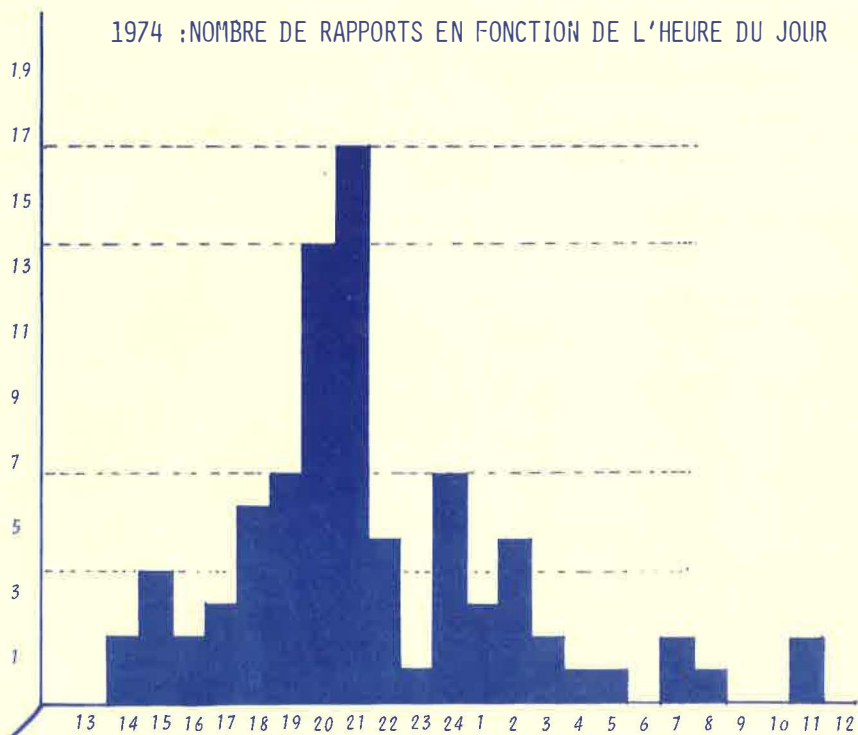
* Dans l'article de Jean Sider il s'est glissé une erreur de montage. Le paragraphe de la page 10 commençant par " Pas pour longtemps, car à 22H30 ... jusqu'à la page 15 " suivies de remontées tout aussi subites. " doit être raccordé à la fin du paragraphe de la page huit qui se termine par " ... en direction de Kaitanga, disparaissant à l'horizon " .

1974 :NOMBRE DE RAPPORTS EN FONCTION DES MOIS



1974

1974 :NOMBRE DE RAPPORTS EN FONCTION DE L'HEURE DU JOUR



STATISTIQUES PARTIELLES :
CES DISTRIBUTIONS NE TOTALISENT PAS L'ENSEMBLE
DES RAPPORTS D'OBSERVATIONS POUR L'ANNEE 1974

HEURES	NOMBRES
1	3
2	5
3	2
4	1
5	1
6	0
7	2
8	1
9	0
10	0
11	2
12	0
13	0
14	2
15	4
16	2
17	3
18	6
19	7
20	14
21	17
22	5
23	1
24	7
T	85
M	3.54
E	4.3